



Bulletin Officiel

N° 4704 Jeudi 09 Octobre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DELICE HOLDING 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 3-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 » 10-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI
LEASING 2014» 14-19

COURBE DES TAUX

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE I

AUGMENTATION DE CAPITAL

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUE – UIB –

ANNEXE II

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2014

- MODERN LEASING
- ESSOUKNA
- GIF FILTER

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DELICE HOLDING

A partir du **mercredi 08 octobre 2014**, les **54 907 262 actions** de nominal dix dinars chacune, composant le capital social de la société Délice Holding sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **14,600 dinars** par action.

Le démarrage des négociations sur le titre Délice Holding est fixé au **jeudi 16 octobre 2014**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007670011
- Mnémonique : DH
- Libellé : DELICE HOLDING
- Prix d'introduction : 14,600 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Il est rappelé que l'Offre globale a porté sur le placement de 8 236 090 actions et réalisé de la manière suivante :

1- Au moyen d'une offre à prix ouvert –OPO- centralisée par la Bourse de Tunis : La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPO** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandeurs Retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPO
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	107	102 013	2 827	3 269	6 096
AMEN INVEST	1 098	425 941	29 880	14 028	43 908
ATTIJARI INTERM	1 341	2 626 772	36 516	102 871	139 387
AXIS	53	1 814 667	1 019	75 051	76 070
BEST INVEST	109	82 259	2 614	3 235	5 849
BIAT CAPITAL	339	2 066 236	7 194	83 300	90 494
BNA CAPITAUX	4 135	1 553 614	103 560	58 501	162 061
CGF	830	234 333	23 362	6 439	29 801
CGI	715	186 378	17 890	6 213	24 103
COFIB CAP	287	24 161	7 880	471	8 351
FINA CORP	148	628 575	2 174	25 615	27 789
MAC SA	2 905	4 351 308	69 409	173 653	243 062
MAXULA BOURSE	1 007	320 175	28 978	10 885	39 863
MCP	35	25 503	868	944	1 812
SBT	16	4 570	505	43	548
SCIF	911	82 624	23 169	2 122	25 291
SIFIB BH	60	5 512	1 993		1 993
STB FINANCE	484	265 916	12 615	9 942	22 557
TSI	495	217 923	14 523	5 886	20 409
TUNISIE VALEURS	287	346 730	8 359	12 881	21 240
UBCI FINANCE	107	102 317	2 677	3 132	5 809
UFI	9	35 477	136	1 436	1 572
UIB FINANCE	59	7 885	1 852	83	1 935
Total OPO	15 537	15 510 889	400 000	600 000	1 000 000

2-Au moyen d'un placement global centralisé par MAC SA : Dans ce cadre, 32 investisseurs institutionnels ont participé à la formation du prix de l'Offre pour une quantité totale demandée de 4 270 090 actions.

3-Au moyen d'un placement privé centralisé par MAC SA auprès de 91 investisseurs qui ont souscrit pour une quantité totale de 2 966 000 actions.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «HL 2014-1 »

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

Cotation en bourse :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 09 OCTOBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,988%		
TN0008002909	BTCT 52 SEMAINES 04/11/2014		5,078%	
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		5,178%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014	5,228%		
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		5,187%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,982%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 008,723
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,920%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,946%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,973%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,097%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015	5,124%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,134%	998,718
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,254%	1 001,200
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,425%	899,344
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,474%	995,305
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,642%	1 028,197
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,792%		985,413
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,928%	985,089
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,958%	785,471
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,004%	982,434
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,173
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,223%	964,575
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,316
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,347%	955,249
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,404%		971,398

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,885	151,899		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,399	13,400		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,380	1,381		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,176	37,179		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,522	50,526		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	150,809	150,643		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	548,100	548,246		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	105,245	105,339		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	119,896	120,018		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,310	117,280		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	109,987	110,021		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,023	85,999		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	123,286	122,036		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	86,856	87,497		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,043	103,014		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 388,549	1 388,641		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,671	2 253,004		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,083	101,442		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	100,894	100,578		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,206	126,197		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 181,890	1 183,176		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	117,924	116,374		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,164	15,139		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 079,123	5 064,329		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 953,458	4 931,750		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,154		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,904	1,905		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,020	1,021		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,471	107,483
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,051	103,062
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,075	105,085
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,777	101,788
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,840	102,852
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,008	106,017
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,293	103,305
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,124	102,134
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,376	102,384
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,193	104,203
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,320	101,329
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,301	103,310
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,303	103,314
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,749	105,759
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,676	104,687
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,548	102,557
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,742	101,753
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,773	103,783
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,803	101,814
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,869	102,879
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,072	104,081
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,609	101,620
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,645	102,656
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,123	104,132
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,508	101,518
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,447	10,448
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,028	102,037
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,042	103,053

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,459	100,533
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	62,730	62,606
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	135,435	135,400
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 349,805	1 349,303
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,273	108,441
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,197	106,422
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	78,409	78,583
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,697	16,697
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,185	256,245
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	29,758	29,770
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 236,458	2 234,922
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	73,960	74,086
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	55,937	55,993
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	97,867	98,004
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	106,632	106,854
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	90,885	91,087
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,135	11,131
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,783	11,765
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	14,906	14,893
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,608	13,588
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,030	12,017
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,684	10,688
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,447	10,443
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,658	10,659
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	117,633	117,747
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,236	120,316
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	9,979	10,029
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	99,963	99,990
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,123	19,108
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	69,021	68,380
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	71,812	71,187
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,506	95,648
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	78,544	78,565
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	93,240	93,248
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,565	101,608
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,154	9,160
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,918	6,937
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	99,608	99,982
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,417	96,450
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	92,538	92,916
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	126,906	127,270
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,594	9,535
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	113,989	114,029
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,584	116,870
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,272	100,924
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,937	99,559
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	172,924	171,619
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,959	159,628
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,720	139,284
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 308,079	9 278,421
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,105	16,936
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	125,497	125,764
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	97,407	96,875
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	83,628	83,438
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	109,018	109,536
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 403,133	8 403,627
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,287	8,259
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,201	8,161

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

Augmentation de capital
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Union Internationale de Banques
UIB

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba –Tunis –

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 31/07/2014 a décidé :

- Dans sa 3^{ème} résolution, de réduire le capital social de l'Union Internationale de Banques d'un montant de 98 000 000 DT pour le ramener de 196 000 000 dinars à 98 000 000 dinars et ce par réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars;
- Dans sa 4^{ème} résolution :
 - a) D'augmenter le capital social de l'Union Internationale de Banques par l'émission d'un nombre maximum de 30 000 000 actions et d'un nombre maximum de 3 400 000 certificats d'investissement (et un nombre maximum de 3 400 000 certificats de droit de vote corrélatifs), permettant de mobiliser un montant maximum de 168 MDT, y compris la prime d'émission. La date de jouissance est fixée au 1^{er} Janvier 2014.
 - b) De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le respect des délais légaux, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois et auquel cas le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions ordinaires et certificats d'investissement qui seront proposés à la souscription ;
 - c) De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires pour que les actionnaires non porteurs de certificats d'investissement soient en mesure de souscrire de nouveaux certificats d'investissement parallèlement à la souscription des actions nouvelles et ce, à titre réductible ;
 - d) De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour fixer les modalités de l'augmentation de capital et en particulier le pouvoir de fixer le prix d'émission de nouvelles actions et de nouveaux certificats d'investissement conformément à la formule suivante (avec possibilité d'arrondir à la centaine de millime) : le montant le moins élevé entre 10 DT et le cours moyen pondéré des 20 dernières séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration moins une décote de 30%, étant précisé que le prix de souscription ne pourra jamais être inférieur à la valeur nominale.

- Dans sa 5^{ème} résolution, que le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions collectées à condition que celui-ci atteigne les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée, étant précisé que ce montant sera déterminé par rapport à la fraction des actions souscrites sans tenir compte de la fraction des certificats d'investissement souscrits conformément à l'article 384 du Code des sociétés commerciales. Les actions non souscrites pourront être redistribuées entre les actionnaires.
- Dans sa 6^{ème} résolution, de déléguer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'Administration, tenu le 03/09/2014, a décidé de :

- Donner tous pouvoirs au Directeur Général pour accomplir les formalités afférentes à la réduction de capital ;
- Fixer les caractéristiques de l'augmentation de capital comme suit :
 - Nombre de titre à émettre : 14 960 000 actions ;
1 700 000 certificats d'investissement.
 - Prix d'émission : 10 dinars, soit 5 dinars valeur nominale et 5 dinars prime d'émission.

1. Caractéristiques de la réduction de capital

Le capital social sera réduit à concurrence de 98 000 000 dinars et ramené de 196 000 000 dinars à 98 000 000 dinars, et ce par la réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars.

Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que l'UIB a reçu, en date du 03/09/2014, l'accord définitif du Ministre de l'Economie et des Finances pour réduire le capital social de 98 MDT.

Le capital social de l'Union Internationale de Banques sera ainsi composé de :

- 17 600 000 actions de valeur nominale 5 dinars ;
- 2 000 000 certificats d'investissement de valeur nominale 5 dinars.

But de la réduction de capital

Cette réduction de capital a pour but de se conformer aux dispositions de :

- L'article 388 du code des sociétés commerciales étant donné que les fonds propres de l'UIB sont devenus au deçà de la moitié de son capital en raison des pertes ; et
- Des normes prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment en ce qui concerne le respect d'un ratio de solvabilité minimum de 10% exigé à partir de fin 2014 par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

2. Caractéristiques de l'augmentation de capital

Le capital social sera augmenté de 83,3 MDT réparti comme suit :

- 74,8 MDT par souscription en numéraire et émission de 14 960 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars.
- 8,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement de nominal 5 dinars, réservés aux anciens actionnaires autres que la Société Générale.

Toutes les actions et tous les certificats d'investissement à émettre seront nominatifs et de catégorie ordinaire.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 384 du Code des Sociétés Commerciales, le résultat de la souscription à l'émission des certificats d'investissement n'a pas d'incidence sur la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions. Le résultat de cette dernière s'apprécie uniquement par rapport à la fraction des actions souscrites.

2.1. Augmentation de capital par l'émission en numéraire de nouvelles actions

2.1.1. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 74 800 000 dinars par souscription en numéraire de nouvelles actions :

Nombre d'actions à émettre: 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire

Valeur nominale de l'action : 5 dinars

Prime d'émission de l'action : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie des actions : Ordinaire

2.1.2. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 dinars l'action, soit 5 dinars de valeur nominale et 5 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

2.1.3. Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison de 17 actions nouvelles à souscrire en numéraire pour 20 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes, correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

L'Union Internationale de Banques ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires d'actions anciennes et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles à souscrire en numéraire qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles à souscrire en numéraire qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles à souscrire en numéraire disponibles.

Il est à préciser que, pour pouvoir souscrire à des actions nouvelles supplémentaires et faire en sorte que l'augmentation de capital de l'Union Internationale de Banques atteigne 149,6 MDT, la Société Générale a obtenu les autorisations réglementaires nécessaires à savoir:

- L'agrément de la Commission Supérieure d'Investissement, en date du 22/08/2014, pour le dépassement par la Société Générale de son seuil de participation actuelle dans le capital de l'UIB pour atteindre un maximum de 75%, et ce au cas où les autres actionnaires ne suivraient pas l'opération d'augmentation de capital.
- L'agrément du Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 03/09/2014, pour le dépassement par la Société Générale du seuil des 2/3 dans le capital de l'UIB, et ce au cas où les autres actionnaires ne suivraient pas l'opération d'augmentation de capital.

La Société Générale participera à l'opération d'augmentation de capital par l'émission en numéraire de nouvelles actions à titre irréductible à hauteur de ses droits.

2.1.4. Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles à souscrire en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, à raison de 17 actions nouvelles à souscrire en numéraire pour 20 actions anciennes et ce, **du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus***.

2.1.5 Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de l'Union Internationale de Banques exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital en actions.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 5 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 12000000010800062740, ouvert sur les livres de l'Union Internationale de Banques – Agence centrale.

2.1.6. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 20/10/2014 à 16 H à MAC SA, en sa qualité d'intermédiaire mandaté agréé (IMA).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA, l'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

*Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 20/10/2014 sont informés que leurs administrateurs agréés mandatés procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

2.1.7. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire par émission de nouvelles actions seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par L'Union Internationale de Banques (Unité Bourse et Titres) et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.1.8. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2014.

2.1.9. Mode de placement

Les 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront réservées, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

2.2. Augmentation de capital par l'émission en numéraire de nouveaux certificats d'investissement

2.2.1. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 8 500 000 dinars par souscription en numéraire de nouveaux certificats d'investissement :

Nombre de certificats d'investissement à émettre : 1.700.000 nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire.

Valeur nominale du certificat d'investissement : 5 dinars

Prix d'émission du certificat d'investissement : 5 dinars

Forme des certificats d'investissement : Nominative

Catégorie des certificats d'investissement : Ordinaire

2.2.2. Prix d'émission

Les certificats d'investissement à souscrire en numéraire seront émis à un prix d'émission de 10 dinars le certificat, soit 5 dinars de valeur nominale et 5 dinars de prime d'émission.

Les nouveaux certificats d'investissement seront libérés en totalité à la souscription.

2.2.3. Droit préférentiel de souscription

Lors de l'Assemblée spéciale des porteurs de certificats d'investissement de l'Union Internationale de Banques, réunie le 31 Juillet 2014, la Société Générale, unique porteur des certificats d'investissement composant le capital social après la réduction, a expressément renoncé à son droit de préférence aux nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire, en faveur des autres actionnaires de l'Union Internationale de Banques.

Prenant acte de cette renonciation au droit préférentiel de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 31 Juillet 2014, a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour prendre les mesures nécessaires pour que les actionnaires non porteurs de certificats d'investissement soient en mesure de souscrire aux nouveaux certificats d'investissement parallèlement à la souscription à des actions nouvelles et ce, à titre réductible.

A cet effet, le Conseil d'Administration, réuni le 3 septembre 2014, a réservé l'intégralité de la souscription aux nouveaux certificats d'investissement, et ce à titre réductible, aux seuls propriétaires d'actions anciennes, autres que la Société Générale.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 384 du Code des Sociétés Commerciales, l'émission des certificats d'investissement n'a pas d'incidence sur l'augmentation de capital par émission d'actions. Cette dernière s'apprécie par rapport à la fraction des actions souscrites.

2.2.4. Période de souscription

La souscription aux nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire est réservée, à titre réductible, aux anciens actionnaires autres que la Société Générale, et ce, **du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus***.

Dans l'hypothèse où les demandes de souscription excéderaient le nombre de certificats d'investissement offert à la souscription, les demandes de souscriptions seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée.

2.2.5 Etablissement domiciliaire

Les souscriptions aux certificats d'investissement seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de MAC SA, l'intermédiaire chargé de l'opération, sis à la Rue du Lac Constance, les Berges du Lac –Tunis.

En souscrivant, il devra être versé par certificat d'investissement souscrit le montant de 10 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale du certificat et 5 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition, et dans le cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs auprès de MAC SA, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de clôture des souscriptions.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à l'Union Internationale de Banques-Agence centrale sous le N° 12000000010800419215.

2.2.6 Jouissance des certificats d'investissements souscrits

Les 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2014.

2.2.7 Modalité et délais de délivrance des titres

Les actionnaires souscripteurs aux nouveaux certificats d'investissement recevront de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB, une attestation portant sur le nombre de certificats d'investissement détenus et ce, dès la clôture de la souscription aux certificats d'investissement.

2.2.8 Mode de placement

La souscription des 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement sera réservée aux anciens actionnaires, autres que la Société Générale.

*Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 20/10/2014 sont informés que leurs administrateurs agréés mandatés procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.2.9. Création de certificats de droits de vote

Corrélativement à l'augmentation de capital par l'émission de 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement, de nouveaux certificats de droits de vote, du nombre des certificats d'investissement effectivement souscrits, seront créés et attribués aux porteurs d'anciens certificats de droit de vote en proportion de leurs droits, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs de certains d'entre eux, conformément aux dispositions de l'article 384 du Code des Sociétés Commerciales.

2.2.10. Caractéristiques des certificats d'investissement proposés à l'émission à l'occasion de l'augmentation de capital :

- L'émission de certificats d'investissement est proposée pour répondre aux obligations légales qui s'imposent aux augmentations de capital d'une société ayant déjà émis des certificats d'investissement. Les certificats qui ont été émis à ce jour par l'Union Internationale de Banques sont exclusivement détenus par Société Générale qui a renoncé à la possibilité de souscrire à l'émission proposée;
- Les certificats d'investissement ne sont pas admis à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. L'attention des souscripteurs éventuels est particulièrement attirée sur le fait qu'en l'absence de marché liquide, les souscripteurs de certificats d'investissement pourront éprouver des difficultés à les revendre;
- Les certificats d'investissement ne comportent pas de droits de vote dans les assemblées d'actionnaires de l'Union Internationale de Banque.

2.2.11. But de l'émission

L'augmentation de capital social permettra à l'UIB:

- Une reconstitution de ses fonds propres;
- Une remise à niveau de ses ratios prudentiels; et
- Un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités.

2.3. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.3.1. Droits attachés aux actions offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre total d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.3.2. Droits attachés aux certificats d'investissement offerts

Chaque certificat d'investissement émis donne les mêmes droits pécuniaires attachés à l'action.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Il est rappelé que le certificat d'investissement ne donne pas droit de vote aux assemblées générales des actionnaires.

2.3.3. Régimes de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

2.3.4. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions et des certificats d'investissement sont soumis à l'impôt selon la réglementation fiscale en vigueur.

2.4. Marché des titres

Les actions « Union Internationale de Banques » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 17 600 000 actions anciennes, inscrites sur le marché principal de la cote de la Bourse, seront négociées, droit de souscription détaché, à partir du 06/10/2014.

2.4.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

2.4.3. Cotation en Bourse des droits de souscription aux actions nouvelles

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.5. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.6. Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° « TN0003900321 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° « TN0003900313 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus.

Les nouveaux certificats d'investissement seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° « TN0003900339 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur les dits droits et actions négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Union Internationale de Banques.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **14-005** du **02 septembre 2014** et une note d'opération de réduction et d'augmentation de capital visée par le CMF sous le numéro **14-0867** du **04 septembre 2014**, sont mis à la disposition du public auprès de l'UIB, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagné de l'avis des commissaires aux comptes Mr Tarek ZAHAF et Mr Mohamed AMMAR.

BILAN ARRETE AUX 30/06/2014

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Liquidités et équivalents de liquidités	1	3 778 836	836 268	3 815 392
Créances sur la clientèle		172 191 615	149 021 934	157 413 769
Créances de Leasing : encours financiers		173 331 678	148 468 001	158 423 344
Moins : provisions 1		<7 529 574>	<6 973 113>	<7 070 395>
	2	165 802 104	141 494 888	151 352 949
Créances de Leasing : impayées		10 646 995	9 457 913	9 404 449
Moins : provisions 2		<6 565 307>	<5 427 016>	<5 778 734>
	3	4 081 687	4 030 897	3 625 715
Créances de leasing encours		2 307 824	3 496 149	2 435 105
Portefeuille titre de placement	4	-	-	500 000
Portefeuille titres d'investissement	5	5 272 799	5 264 558	5 272 799
titres d'investissement		5 602 581	5 596 581	5 602 581
Moins : provisions 3		<329 782>	<332 023>	<329 782>
Valeurs immobilisées	6	1 647 818	1 693 350	1 735 452
Immobilisations propres		3 813 584	3 594 935	3 736 264
Moins : Amortissement		<2 165 766>	<1 901 585>	<2 000 812>
Autres Actifs	7	6 211 541	8 923 009	4 681 460
TOTAL DES ACTIFS		189 102 609	165 739 119	173 418 872

BILAN ARRETE AUX 30/06/2014

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>					
PASSIFS					
Dettes envers les établissements financiers	8		348 275	2 752 827	175 037
Dettes envers la clientèle	9		2 436 950	2 035 437	1 871 131
Emprunt et dettes rattachées	10		143 643 257	121 062 095	131 973 171
Fournisseurs et comptes rattachés	11		10 604 175	7 766 596	7 236 857
Autres passifs courants	12		1 404 183	2 070 302	1 632 797
Total des passifs			158 436 840	135 687 257	142 888 993
CAPITAUX PROPRES					
Capital social			20 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves légales			814 472	731 360	814 472
Autres réserves			4 508 539	4 508 539	4 508 539
Prime liée au capital			3 500 000	3 500 000	3 500 000
Réserves fond social			99 052	120 062	108 394
Résultat en instance d'affectation			19 357	357 825	-
Résultat reportés			1 579 117	1 304 403	1 579 117
Total des capitaux propres avant résultat			30 520 537	30 522 189	30 510 522
Résultat de l'exercice			145 233	<470 327>	19 357
Total des capitaux propres après résultat		13	30 665 770	30 051 862	30 529 879
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			189 102 609	165 739 119	173 418 872

ETAT DE RESULTAT

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013 (*)
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Intérêt de crédit bail		7 510 958	6 776 106	13 862 783
Autres produits d'exploitation		464 311	487 047	948 715
Variation des produits réservés		14 886	<420 774>	<260 628>
Charges financières		<4 673 085>	<3 828 596>	<8 187 690>
Produits financiers		91 467	161 501	234 967
Produits nets	14	3 408 537	3 175 284	6 598 147
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
- Charges de personnel	15	<953 794>	<944 480>	<2 109 937>
Dotations net aux provisions créances douteuses	16	<1 229 419>	<1 623 844>	<2 098 073>
Dotations sur titres		0	<46 125>	<43 883>
Dotations aux amortissements des immo propres	17	<164 954>	<184 705>	<365 141>
Dotations pour risques et charges		<4 722>	0	189 590
Autres charges d'exploitation	18	<882 128>	<710 191>	<1 704 207>
Total des charges d'exploitation		<3 235 016>	<3 509 345>	<6 131 652>
Résultat d'exploitation		173 521	<334 061>	466 495
Autres gains ordinaires		73 545	130 480	303 954
Autres pertes ordinaires		<173>	<223 886>	<573 136>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		246 893	<427 467>	197 313
Impôt sur les sociétés		<101 659>	<42 860>	<177 956>
Résultat des activités ordinaires après impôt		145 233	<470 327>	19 357
Eléments extraordinaires				
Résultat net de l'exercice		145 233	<470 327>	19 357

(*) Les états financiers au 31 décembre 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En dinars tunisiens)

30/06/2014 30/06/2013 31/12/2013***Flux de trésorerie liés à l'exploitation***

Encaissements reçus des clients	50 917 012	42 582 874	83 949 390
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-56 499 417	-39 600 416	-81 572 681
Sommes versés au personnel et aux	-1 227 436	-1 120 793	-2 183 239
Titres de placement	500 000	1358	-498642
Intérêts payés CMT	-5 530 459	-3 461 469	-6 843 059
Autres flux de trésorerie	-811 847	-986 893	-1 891 924
Etat impôts et taxes payés	-13 698	-134 436	-37 357
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-12 665 846	-2 719 774	-9 077 511

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-77 320	-75 331	-302 478
Enc. de la cession d'immo. Propres	0	0	121 179
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières	0	0	-6 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-77 320	-75 331	-187 299

Flux de trésorerie liés au financement

Dividendes et autres distributions	0	0	0
Enc. provenant des emprunts	122 829 332	91 341 000	26 591 000
Remboursements d'emprunts	-110 295 961	-91 817 098	-16 948 874
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	12 533 371	-476 098	9 642 126

<i>Variation de trésorerie</i>	-209 795	-3 271 203	377 316
Trésorerie au début de l'exercice	3 640 355	1 354 644	1 845 091
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	3 430 560	-1 916 559	3 640 355

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**(En dinars tunisiens)****30/06/2014****30/06/2013****31/12/2013****ENGAGEMENTS DONNES**

Engagement de financement en faveur de la clientèle	5 415 281	4 090 454	3 539 532
Engagements sur titres	-	-	-
Engagements donnés	5 415 281	4 090 454	3 539 532

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties Reçues	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	29 707 068	26 876 481	27 208 867
Valeurs des biens, objet de leasing	144 594 202	125 540 492	133 602 092
Engagements reçus	176 801 270	154 916 973	163 310 959

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « MODERN LEASING » arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de leasing.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Présentation des états financiers :

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Modern Leasing et des résultats de ses opérations, la société a opté pour la présentation des éléments du bilan selon leur nature par rapport à l'activité de leasing en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité. Cette présentation est inspirée de celle préconisée par la Norme Comptable Tunisienne (NCT 21) relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de manière à déterminer certaines valeurs et soldes intermédiaires spécifiques à l'activité.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 30 Juin 2014, à 3.778.836 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Banques	3 777 050	834 119	3 814 096
Caisses	1 785	2 149	1 297
Total	3 778 836	836 268	3 815 392

Note 2 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 30 Juin 2014, le montant des encours financiers a atteint 165.802.104 DT, et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Immobilisations données en Leasing	33 715 856	37 844 404	35 915 481
Amortissements Leasing	-32 212 770	-35 593 797	-34 026 626
Créances immobilisées	173 208 618	147 677 890	157 897 168
Sous-total	174 711 704	149 928 497	159 786 023
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 380 026	-1 460 496	-1 362 678
Créances de leasing : encours financiers	<u>173 331 678</u>	<u>148 468 001</u>	<u>158 423 344</u>
Provisions sur encours	-6 735 809	-6 236 462	-6 276 630
Provisions collectives	-793 765	-736 651	-793 765
Total des provisions	<u>-7 529 574</u>	<u>-6 973 113</u>	<u>-7 070 395</u>
Valeurs nettes	<u>165 802 104</u>	<u>141 494 888</u>	<u>151 352 949</u>

Note 2.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées brutes au 30 Juin 2014 a atteint 174.711.704 DT. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellé	En Principal			En Intérêts			Total
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	
Loyer	58 839 738	111 407 727	4 464 239	13 685 336	15 443 144	578 588	204 418 772
Total		174 711 704			29 707 068		204 418 772

Note 2.2 – Encours nets des provisions :

Au 30 Juin 2014, le solde comptable de l'encours, net des provisions, a atteint un montant de 165.802.104 DT.

Le détail de cet encours par classe de risque se présente comme suit :

Classe de risque	Encours brut 30/06/2014	Provisions			Encours nets au 30/06/2014
		Au 31/12/2013	Dotation/ Reprise	Au 30/06/2014	
Classe A	122 778 452	-	-	-	122 778 452
Classe B 1	36 565 772	-	-	-	36 565 772
Classe B 2	2 428 848	-8 475	-39 333	-47 808	2 381 040
Classe B 3	1 801 920	-164 847	-41 162	-206 009	1 595 912
Classe B 4	11 136 711	-6 103 307	-378 685	-6 481 992	4 654 719
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 380 026	-	-	-	-1 380 026
Provisions collectives		-793 765	-	-793 765	-793 765
Total	173 331 678	-7 070 395	-459 179	-7 529 574	165 802 104

Note 3 – Créances de leasing impayées et engagements nets

Note 3.1 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 30 Juin 2014, un solde net de 4.081.687 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Créances clients	10 646 995	9 457 913	9 404 449
Provisions pour dépréciation comptes clients	-5 161 233	-4 014 046	-4 390 993
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-135 591	-267 494
Marges réservées	-1 136 581	-1 277 379	-1 120 247
Total	4 081 687	4 030 897	3 625 715

La structure des impayés, provisions sur impayés et marges réservées par classe de risque au 30 Juin 2014, se présente comme suit :

Libellés	Valeur brute au 30/06/2014	Provisions			Marges réservés et produits réservés suite relocations et consolidations au 30/06/2014
		31/12/2013	Dotation/ Reprise	30/06/2014	
Classe A	3 137	-	-	-	-
Classe B 1	2 816 684	-	-	-	-
Classe B 2	806 221	-60 551	-8 675	-69 226	-93 116
Classe B 3	906 988	-425 450	147 451	-277 999	-130 347
Classe B 4	6 113 964	-3 904 992	-909 016	-4 814 008	-1 180 612
Total	10 646 995	-4 390 993	-770 239	-5 161 233	-1 404 075

Note 3.2 – Engagements nets :

Au 30 Juin 2014, le solde comptable des engagements (créances immobilisées et créances impayées) nets des provisions, des agios réservés et des produits réservés suite aux consolidations et relocations a atteint 169.883.791 DT

Classe de risque	Engagement bruts 30/06/2014	Provisions au 30/06/2014	Marges réservés au 30/06/2014	Encours nets au 30/06/2014
Classe A	122 781 589	0	0	122 781 589
Classe B 1	39 382 457	0	0	39 382 457
Classe B 2	3 235 068	-117 034	-93 116	3 024 918
Classe B 3	2 708 908	-484 008	-130 347	2 094 554
Classe B 4	17 250 676	-11 296 000	-1 180 612	4 774 064
Intérêts sur opérations de rééchelonnements	-1 380 026			-1 380 026
Provisions collectives		-793 765		-793 765
Total	183 978 673	-12 690 806	-1 404 075	169 883 791

Note 4 – Portefeuille titres commercial :

Les mouvements de la période sur le portefeuille titres commercial se présente comme suit :

Libellés	31/12/2013	Acquisitions	Cession	30/06/2014
Certificat de dépôt	500 000		500 000	-
Total	500 000	0	500 000	-

Note 5– Portefeuille titres d'investissement:

Le solde net de ce poste s'élève 5.272.799 DT au 30 juin 2014 et s'analyse ainsi :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Immobilisations financières	5 602 581	5 596 581	5 602 581
Provisions sur immobilisations financières	-329 782	-332 023	-329 782
Total net	5 272 799	5 264 558	5 272 799

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2013	Mouvements 2014		Valeurs au 30/06/14	Provisions			Valeurs nettes au 30/06/2014
		Acquisition/Reclassement	Cession		Déc. 2013	Dotations / reprises	30/06/2014	
STIMEC	15 084	-	-	15 084	15 084	-	15 084	-
SALIM	372 936	-	-	372 936	-	-	-	372 936
SIMSICAR	900 075	-	-	900 075	-	-	-	900 075
SGRC	199 990	-	-	199 990	-	-	-	199 990
SMT	25 000	-	-	25 000	25 000	-	25 000	-
BH TECHNOL	115 000	-	-	115 000	115 000	-	115 000	-
SIFIB	498	-	-	498	-	-	-	498
UTB	5 998	-	-	5 998	5 998	-	5 998	-
Fonds gérés SIM SICAR	3 868 000	-	-	3 868 000	158 398	-	158 398	3 709 602
Fonds gérés ATID	100 000	-	-	100 000	10 302	-	10 302	89 698
<i>Total</i>	<i>5 602 581</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 602 581</i>	<i>329 782</i>	<i>-</i>	<i>329 782</i>	<i>5 272 799</i>

Note 6 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 30 Juin 2014 un total net de 1 647 818 DT et se détaille comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Val. Brute au 31/12/13</i>	<i>Acquisition 2014</i>	<i>Cession 2014</i>	<i>Val. Brute au 30/06/2014</i>	<i>Amort au 31/12/13</i>	<i>Dotations 2014</i>	<i>Amort sur cession</i>	<i>Amort au 30/06/14</i>	<i>VCN au 30/06/2014</i>
Logiciels	1 501 206	21 456	-	1 522 662	-1 165 920	-95 091	-	-1 261 011	261 651
Terrain	711 340	-	-	711 340	-	-	-	0	711 340
Constructions	316 021	-	-	316 021	-21 709	-3 160	-	-24 869	291 152
A.A.I.	315 953	3 760	-	319 713	-145 868	-13 842	-	-159 710	160 003
M.M.B.	161 483	266	-	161 749	-64 986	-6 849	-	-71 835	89 914
Matériels Informatique	457 620	49 472	-	507 092	-394 115	-28 359	-	-422 474	84 618
Autres matériels	50 560	2.365	-	52 925	-32 656	-1 873	-	-34 529	18 396
Matériel roulant	222 081	-	-	222 081	-175 558	-15 780	-	-191 338	30 743
<i>Total</i>	<i>3 736 264</i>	<i>77.320</i>	<i>-</i>	<i>3 813 584</i>	<i>-2 000 812</i>	<i>-164 954</i>	<i>-</i>	<i>-2 165 766</i>	<i>1 647 818</i>

Note 7 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 6.211.541 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Fournisseurs, avances et acomptes		859 779	2 257 533	697 248
Prêts au personnel long terme		155 194	90 896	162 178
Cautionnements		17 004	15 604	16 054
Frais d'émission des emprunts		72 924	96 816	86 143
Prêts au personnel court terme		172 747	169 782	161 526
Charges comptabilisées d'avance		58 389	19 370	3 271
Etat, impôts et taxes	7.1	4 755 222	5 481 799	3 414 965
Compte d'attente		91 640	758 059	80 567
Débiteurs divers		266	47	1 986
Produits à recevoir		28 377	33 603	57 522
Total brut		6 211 541	8 923 509	4 681 460
Provisions pour dépréciations des actifs courants		-	(500)	-
Total net		6 211 541	8 923 009	4 681 460

Note 7.1 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 4.755.222 DT au 30 Juin 2014 détaillé comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Avance TFP	-	5 391	-
Retenues à la source sur placements & jetons	51 056	39 843	37 358
Acomptes provisionnels	-	62 047	102 287
Crédit d'impôt sur les sociétés	477 051	512 302	374 763
Etat, impôts et taxes, Report TVA	4 227 115	4 862 216	2 900 557
Total	4 755 222	5 481 799	3 414 965

Note 8 – Dettes envers les établissements financiers :

Le solde de ce poste s'élève, au 30 Juin 2014, à 348.275 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Banques	348 275	2 752 827	175 037
Total	348 275	2 752 827	175 037

Note 9 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 2.436.950 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Clients créditeurs	2 436 950	2 035 437	1 871 131
Total	2 436 950	2 035 437	1 871 131

Note 10 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 143.643.257 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	Solde au 31/12/2013	Accords / Souscription / Abonnements	Reclassements / Règlements	Solde au 30/06/2014
Emprunts à long terme	10.1	67 935 746	55 000 000	56 972 190	65 963 556
Emprunts à court terme	10.2	12 747 596	14 829 332	5 973 772	21 603 157
Emprunt obligataire		26 000 000	-	-	26 000 000
Billets de trésorerie		23 500 000	53 000 000	47 350 000	29 150 000
Intérêts courus		1 908 331	1 154 323	-	1 154 323
Intérêts payés d'avances		-118 502	-227 779	-118 502	-227 779
Total		131 973 171	123 755 876	112 085 790	143 643 257

Note 10.1 – Emprunts à long terme :

Le montant des emprunts à long terme a atteint 65.963.556 DT, au 30 Juin 2014, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2013	Accords	Reclassements	Solde au 30/06/2014
EMPRUNT BH	24 113 657	-	2 830 846	21 282 811
CREDIT BIAT	4 089 946	-	720 898	3 369 048
CREDIT AMEN BANK	4 017 858	5 000 000	1 777 588	7 240 269
CREDIT EL BARAKA	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000
CREDIT TQB	2 000 000	-	285 714	1 714 286
CREDIT ATTIJARI BANQUE	3 214 285	-	357 143	2 857 142
CREDIT STB	5 500 000	-	1 000 000	4 500 000
Total	67 935 746	55 000 000	56 972 190	65 963 556

Note 10.2 – Emprunts à court terme :

Le montant des emprunts à court terme a atteint 21.603.155 DT au 30 Juin 2014, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2013	Reclassements Renouvellements Abonnements Accords	Règlements	Solde au 30/06/2014
Échéance à - 1 an/Emprunt BH	6 232 511	2 830 846	3 071 096	5 992 261
Échéance à - 1 an/Emprunt BIAT	1 441 798	720 898	720 898	1 441 798
Échéance à - 1 an/Emprunt AMEN BANK	1 428 571	1 777 588	822 777	2 383 382
Échéance à - 1 an/Emprunt BTE	359 000	-	359 000	-
Échéance à - 1 an/Emprunt TQB	571 429	285 714	285 714	571 429
Échéance à - 1 an/Emprunt ATTIJARI	714 286	357 143	357 143	714 286
Échéance à - 1 an/Emprunt STB	2 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000
Emprunt court terme BH	0	8 500 000	0	8 500 000
Total	12 747 595	15 472 189	6 616 629	21 603 155

Note 11 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 30 Juin 2014, un solde 10.604.175 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Fournisseurs Leasing	10 257 064	7 496 586	6 910 632
Fournisseurs divers	347 111	270 010	326 225
Total	10 604 175	7 766 596	7 236 857

Note 12– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 30 Juin 2014 à 1.404.183 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Etat, impôts et taxes	235 463	153 961	309 076
CNSS à payer	95 591	77 520	147 117
Compte d'attente	127 056	53 293	118 977
Tantièmes à payer	3333	3 333	3 333
Dividendes à payer	193	193	193
Assurance Groupe	11 925	11 480	5 225
Impôts sur les bénéfices	279 615	156 510	177 956
Charges à payer	411 486	357 449	539 898
Crédit BH CNRPS	5 153	5 138	-
Opposition amicale BH	142	396	-
Provisions pour congés payés	82 972	214 092	184 434
Provisions pour risques	151 253	395 025	146 531
Créditeurs divers	-	641 912	56
Total	1 404 183	2 070 302	1 632 797

Note 13 – Capitaux propres :

Le poste « Capitaux propres » s'élève au 30 Juin 2014 à 30.665.770 DT et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Résultat en instance d'affectation</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2013	20 000 000	814 472	4 204 047	3 500 000	304 492	108 394	1 579 117	19 357	0	30 529 879
Résultat de l'exercice 2013								-19 357	19 357	-19 357
Crédits non remboursables						-9 342				-9 342
Résultat du premier semestre 2014								145 233		145 233
Solde au 30/06/2014	20 000 000	814 472	4 204 047	3 500 000	304 492	99 052	1 579 117	145 233	19 357	30 665 770

Note 14 – Produits nets de leasing :

Les revenus nets de leasing s'élèvent au 30 Juin 2014 à 3.408.537 DT et s'analysent comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>Loyers leasing</u>	7 751 889	7 218 156	14 612 929
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-240 931	-442 050	-750 146
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	7 510 958	6 776 106	13 862 783
- Dotation marge	-232 718	-625 801	-883 743
- Reprise marge	216 384	205 027	352 607
- Reprise produits capitalisés	31 220		270 508
<u>Variations des marges réservées</u>	14 886	-420 774	-260 628
<u>Autres produits d'exploitation</u>	464 311	487 047	948 715
- Intérêts de retard	292 983	328 349	650 696
- Services annexes	171 328	158 698	298 019
<u>Charges Financières nettes</u>	-4 673 085	-3 828 596	-8 138 836
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	91 467	161 501	234 967
Produits nets de leasing	3 408 537	3 175 284	6 647 001

Au 30 juin 2014 la résorption des frais sur émission d'emprunt a été présentée au niveau des charges financières nettes. Les états financiers au 31 décembre 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Note 14.1 – Charges financières nettes :

Les charges financières s'élèvent au 30 Juin 2014 à D : 4.673.085 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013 (*)
Intérêts sur billets de très SICAV BHO	140 889	42 101	88 980
Intérêts sur billets de très ASS SALIM	67 765	83 965	148 931
Intérêts sur billets de très TANIT LA POSTE	58 720	63 280	113 410
Intérêts sur billets de très ZITOUNA	-	258 492	40 723
Intérêts sur billets de très SIMSICAR	22 395	64 809	134 768
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	860 151	771 331	1 610 773
Intérêts sur billets de très HIFADH SICAV	-	-	30 303
Intérêts sur billets de très TUNISIE SICAV	59 120	10 380	37 077
Intérêts sur billets de très ZITOUNA	425 266	-	591 073
Intérêts sur billets de très ATTI OBLI	100 023	-	108 904
Intérêts sur billets de très EQUIT FUND	7 212	-	-
Intérêts sur billets de très PRUD FUND	5 413	-	-
Intérêts sur emprunts – BT		2 475	2 475
Intérêts sur emprunts – BH	942 739	720 912	1 508 551
Intérêts sur emprunts – BIAT	160 074	190 484	376 083
Intérêts sur emprunts – BTE	8 378	44 296	71 984
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	218 514	181 101	360 355
Intérêts sur emprunts – TQB	74 520	85 685	168 913
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	121 550	130 541	266 126

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013 (*)
Intérêts sur emprunts – STB	227 259	273 519	543 199
Intérêts sur emprunts obligataires	846 608	776 087	1 621 008
Commission SIFIB	-	-	10 000
Commissions INTERMEDIAIRE	14 004	22 604	20 102
Commissions sur remise chiffre d'affaires	136 869	64 098	129 246
Commissions de gestion SIMSICAR	-	-	38 680
Autres commissions	3 000	-	2 502
Moins value	-	-	71
Pertes de changes	2 264	-	7 780
Agios débiteurs	164 442	29 254	106 818
Résorption des autres actifs non courants	13 219	13 182	48 854
Total charges financières	4 680 393	3 828 596	8 187 690
Agios créditeurs	-7 308	-	-
Total charges financières nettes	4 673 085	3 828 596	8 187 690

(*) Au 30 juin 2014 la résorption des frais sur émission d'emprunt a été présentée au niveau des charges financières nettes. Les états financiers au 31 décembre 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Note 15 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 953.794 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Salaires primes et compléments de salaires	560 944	495 818	1 405 547
Charges connexes aux salaires	202 969	104 656	291 052
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	198 253	186 458	378 226
Variation de la provision pour congés à payer	-8 372	64 770	35 112
Total	953 794	851 702	2 109 937

Note 16 – Dotations nettes (des Reprises) sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 30 Juin 2014, à 1.229 419 DT. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse par classe de risque comme suit :

Libellés	Provisions au 31/12/2013	Dotations (Reprises) sur impayées	Dotations (Reprises) sur encours	Provisions au 30/06/2014
Classe A	-	-	-	-
Classe B 1	-	-	-	-
Classe B 2	-69 027	-8 675	-39 333	-117 034
Classe B 3	-590 297	147 451	-41 162	-484 008
Classe B 4	-10 008 299	-909 016	-378 685	-11 296 000
Provisions collectives	-793 765	-	-	-793 765
Total	-11 461 388	-770 239	-459 179	-12 690 806

Note 17 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 164 954 DT et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Logiciels	-95 091	-105 230	-211 958
Constructions	-3 160	-3 160	-6 320
A.A.I.	-13 842	-13 754	-27 547
M.M.B.	-6 849	-7 701	-14 063
M. Informatiques	-28 359	-29 518	-55 297
Autres matériels	-1 873	-2 092	-4 012
Matériels roulants	-15 780	-23 250	-45 944
Total	-164 954	-184 705	-365 141

Note 18 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 882.128 DT et se détaille comme suit :

Libellés	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013 (*)
Achats de matières et fournitures	115 151	71 806	58 017
Total des achats	115 151	71 806	58 017
Charges locatives	134 183	117 066	241 591
Entretiens et réparations	93 547	26 020	102 913
Primes d'assurances	47 520	76 122	89 012
Total des services extérieurs	275 250	219 208	433 517
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	130 641	80 508	253 337
Publicités, publications, relations publiques	36 402	58 887	114 393
Déplacements, missions et réceptions	34 488	14 202	38 078
Frais postaux et de télécommunications	66 734	115 809	205 327
Services bancaires	6 353	5 209	10 179
Divers services extérieurs	16 222	12 827	104 656
Total des autres services extérieurs	290 841	287 442	725 970
Jetons de présence	35 625	30 000	91 500
Autres charges diverses	56 342	26 085	194 861
Total des charges diverses	91 967	56 085	286 361
Impôts et taxes sur rémunération	22 781	6 549	23 222
TCL	18 749	14 859	35 594
Droits d'enregistrement et de timbres	33 687	36 935	76 807
Autres impôts et taxes	33 702	17 307	64 719
Total des impôts et taxes	108 920	75 650	200 342
Total	882 128	710 191	1 704 207

(*) Au 30 juin 2014 la résorption des frais sur émission d'emprunt a été présentée au niveau des charges financières nettes. Les états financiers au 31 décembre 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Note 19 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 30 Juin 2014 à 73.545 DT. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014**

1. En application de l'article 21 bis nouveau de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société Modern Leasing arrêtés au 30 juin 2014.

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises et en respect des normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

3. Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la société. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

4. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » au 30 Juin 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 septembre 2014

P/ PROAUDIT
Mr Tarak ZAHAF

P/ CMA
Mr Mohamed AMMAR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

ESSOUKNA

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

La société ESSOUKNA publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Fathi SAIDI (CFA) & Mr Mohamed FESSI (UEC).

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Exprimé en Dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		8 469	7 349	8 469
Amortissement de logiciel		-7 554	-7 349	-7 369
	1	915	0	1 100
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		1 357 167	1 410 490	1 355 053
Amortissement des immobilisations corporelles		-853 063	-812 444	-806 236
	1	504 104	598 046	548 817
<i>Immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières		9 654 796	7 963 539	8 041 198
Provisions sur immobilisations financières		-555 883	-259 310	-404 723
	2	9 098 913	7 704 229	7 636 475
Total des actifs immobilisés		9 603 933	8 302 275	8 186 393
Autres actifs non courants		0	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 603 933	8 302 275	8 186 393
ACTIFS COURANTS				
Stocks		54 450 763	43 926 091	48 161 353
Provision		-119 706	-135 010	-121 288
	3	54 331 057	43 791 080	48 040 065
Clients et comptes rattachés		427 322	863 968	3 235 869
Provision		0	0	0
	4	427 322	863 968	3 235 869
Autres actifs courants		397 699	492 569	915 202
Provision		0	0	0
	5	397 699	492 569	915 202
Placements et autres actifs financiers		615 900	722 250	1 222 250
Provision		-258 820	-258 820	-258 820
	6	357 080	463 430	963 430
Liquidités et équivalents de liquidités		353 227	539 857	1 714 196
Provision		0	0	0
	7	353 227	539 857	1 714 196
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		55 866 386	46 150 904	54 868 762
TOTAL DES ACTIFS		65 470 319	54 453 179	63 055 154

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		3 607 500	3 607 500	3 607 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563	1 676 563
Réserves		17 446 533	15 382 655	15 358 719
Autres capitaux propres		4 489 915	3 289 915	3 289 915
Résultats reportés		2 774 177	2 058 174	2 058 174
Effets des modifications comptables				
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 994 688	26 014 807	25 990 871
Résultat de l'exercice		1 133 671	1 502 243	5 026 103
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	31 128 359	27 517 049	31 016 974
PASSIFS				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts		19 045 741	10 034 895	17 787 894
Provisions		604 150	546 574	530 217
Autres passifs non courants		0	0	0
Total des passifs non courants	9	19 649 891	10 581 469	18 318 111
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs & comptes rattachés	10	3 543 551	2 538 162	3 972 758
Autres passifs courants	11	1 876 883	4 471 139	2 060 284
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	9 271 636	9 345 360	7 687 028
Total des passifs courants		14 692 069	16 354 661	13 720 070
TOTAL DES PASSIFS		34 341 960	26 936 130	32 038 181
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		65 470 319	54 453 179	63 055 154

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Exprimé en Dinars)

	<i>NOTES</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>30/06/2013</i>	<i>31/12/2013</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus		6 933 277	6 403 829	21 526 352
Produits des participations		127 396	595 521	701 921
Autres produits d'exploitation		3 998	16 993	30 108
Total des produits d'exploitation	13	7 064 671	7 016 344	22 258 381
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de stock		-6 289 410	-9 564 429	-13 799 691
Achats de terrains à construire		3 829 804	8 886 030	13 142 811
Frais sur achat de terrains à construire		60 798	39 392	789 575
Achats Etudes et prestations		155 966	123 590	533 085
Achats de matériels, équipements et travaux	14	5 852 255	4 452 979	12 479 243
Charges de personnel	15	656 711	495 992	1 118 058
Dotations aux amortissements		47 012	43 911	93 623
Dotations aux provisions	16	247 329	74 096	319 574
Autres charges d'exploitation	17	340 597	279 311	504 869
Total des charges d'exploitation		4 901 063	4 830 872	15 181 147
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 163 609	2 185 472	7 077 234
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	18	887 120	377 583	1 200 166
Produits des placements		192 523	32 826	101 665
Autres gains ordinaires	19	37 125	49 704	426 351
Autres pertes ordinaires	20	18 957	53	53
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 487 179	1 890 366	6 405 031
Impôt sur le bénéfice	21	-353 508	-388 124	-1 378 928
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 133 671	1 502 243	5 026 103
Eléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 133 671	1 502 243	5 026 103

ETAT DES FLUX ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Exprimé en Dinars)

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	11 038 185	7 634 330	17 632 181
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-12 127 025	-15 046 449	-27 842 178
Intérêts payés	-697 813	-364 013	-1 297 588
Impôts sur les bénéfices payés	-742 949	-486 830	-1 187 935
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-2 529 602	-8 262 962	-12 695 520
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-2 111	-148 755	-177 426
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	69 007	69 007
Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-372 750	-194 795	-195 508
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0	5
Dividendes reçus	127 396	595 521	701 921
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-247 466	320 978	397 999
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements sur emprunts	3 860 000	3 000 000	18 540 000
dividendes et autres distribution	-1 010 084	-1 010 091	-1 010 091
Dividendes sur actions propres	0	0	0
Acquisition actions propres	0	0	0
Cession actions propres	0	0	0
Remboursement d'emprunts	-2 287 500	-697 942	-4 522 678
Encaissements provenant des placements	9 106 350	28 500 000	32 000 000
Décaissements provenant des placements	-9 700 000	-28 700 000	-32 700 000
Encaissements sur produits placements	192 523	32 246	100 231
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	161 289	1 124 213	12 407 462
VARIATION DE TRESORERIE	-2 615 778	-6 817 770	109 941
Trésorerie au début de l'exercice	1 713 720	1 603 780	1 603 780
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-902 058	-5 213 991	1 713 720

I. Présentation de la société

La société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole « B.N.A.».

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 3,6 millions de dinars, cotée en bourse depuis le 20 Septembre 2006.

Elle a pour objet :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Par ailleurs, elle a réalisé plusieurs projets pour le compte, ou avec les autres sociétés du groupe, notamment «Les Œillets», « SIVIA », «El Médina» et « SIMPAR ».

II. Référentiel comptable

II.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité et des Normes comptables Tunisiennes. Les règles, méthodes et principes comptables adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant et à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2 Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de la société ESSOUKNA sont arrêtés au 30 juin 2014 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour la préparation et la présentation de ses états financiers se résument comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la société. Ces immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobiliers et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

STOCKS

Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués à leur coût de production.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, non encore vendus ou non promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du procès-verbal de récolement et ce conformément aux taux suivants :

a) Pour les locaux construits :

- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3ème année ;
- 30% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4ème année ;
- 45% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5ème année ;
- 60% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6ème année.

b) Pour les terrains aménagés :

- 5% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3ème année ;
- 10% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4ème année ;
- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5ème année ;
- 25% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6ème année ;
- 40% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 7ème année.

PROVISIONS POUR GARANTIE CONFEREE AUX CLIENTS

Une provision pour garantie conférée aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la société sur les projets de promotion immobilière commercialisés.

Le montant de cette provision varie de 0.7% (projets Haut-Standing) à 0.5% (autres projets) du montant du chiffre d'affaire réalisé.

EMPRUNTS ET COUTS D'EMPRUNT

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) et matérialisés par des traites, sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance). Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif ou d'un passif telle que énoncée par le cadre conceptuel et doivent, par conséquent, être déduits des soldes des emprunts correspondants au niveau du bilan.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements) et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux charges d'emprunt.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique...) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'emprunt supportés sont incorporés dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain ; l'intention de la société de la détention des terrains étant la réalisation de projets de promotion immobilière et d'entamer à cet effet les travaux administratifs et techniques dès la concrétisation de l'acquisition des terrains, d'une part ; et le délai moyen s'écoulant entre l'acquisition des terrains et le commencement physique de la construction n'excédant pas en moyenne les deux ans, d'autre part.

REVENUS

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- la société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- la société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leur montant doit être payé intégralement ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

PROVISIONS DEPARTS A LA RETRAITE

A partir de l'exercice 2011, la société a décidé de comptabiliser un passif relatif à l'estimation des droits acquis des salariés actuels au titre de l'indemnité de départ à la retraite.

Ce traitement est prévu par les dispositions de la norme comptable internationale IAS 19. Cette norme n'a pas d'équivalent au niveau du référentiel comptable tunisien. Cependant, ce traitement comptable est conforme aux dispositions du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité en Tunisie. En effet, les §53 et 54 du dit-décret stipulent que le passif est constitué par les obligations actuelles de l'entreprise, résultant de transactions ou d'événements passés, nécessitant probablement le sacrifice ou le transfert futur à d'autres entités de ressources représentatives d'avantages économiques. Un passif est pris en compte dans le bilan lorsqu'il est probable qu'un transfert de ressources économiques résultera du règlement de l'obligation à la charge de l'entreprise, et que le montant de ce règlement peut être mesuré d'une façon fiable.

Il est à noter que conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers (applicable à la société ESSOUKNA en vertu de la décision de son conseil d'administration en date du 4 Juin 1990), chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé.

Pour évaluer l'engagement au titre de ces indemnités, l'entreprise doit déterminer le droit acquis par le personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice et des périodes antérieures. Elle a alors utilisé les hypothèses actuarielles objectives suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation financière : 8%

III. Notes explicatives du Bilan et de l'État de Résultat

1- VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles, se détaille, au 30/06/2014, comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	30/06/2014
Immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469
- Logiciels	8 469	-	-	8 469
Amortissements	-7 369	-185	-	-7 554
- Logiciels	-7 369	-185	-	-7 554
Total net 1	1 100	-185	-	915
Immobilisations corporelles	1 355 053	2 114	-	1 357 167
- Terrains	162 500	-	-	162 500
- Constructions	350 780	-	-	350 780
- Matériel de transport	341 838	-	-	341 838
- Agencement, aménagements et installations	293 888	257	-	294 145
- Équipements de bureaux	105 836	887	-	106 723
- Matériel informatique	100 211	970	-	101 181
Amortissements	-806 236	-46 828	-	-853 063
- Constructions	-251 476	-8 770	-	-260 246
- Matériel de transport	-135 399	-31 132	-	-166 531
- Agencement, aménagements et installations	-259 887	-2 399	-	-262 286
- Équipements de bureaux	-77 862	-1 859	-	-79 721
- Matériel informatique	-81 611	-2 668	-	-84 279
Total net 2	548 817	-44 714	-	504 104
Total général	549 917	-44 899	-	505 019

2- Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont passés de 7.636.475 dinars au 31/12/2013 à 9.098.913 dinars au 30/06/2014 soit un accroissement de 1.462.438 dinars.

Cette variation se détaille comme suit :

	Titres de participation	Fonds gérés	Souscription emprunt	Autres	Total
Valeur brute au 31/12/2013	4 523 699	3 250 000	-	267 499	8 041 198
Provision au 31/12/2013	404 723	-	-	-	404 723
Encours au 31/12/2013	4 118 976	3 250 000	-	267 499	7 636 475
Acquisitions/Souscription (*)	347 750	1 200 000	25 000	-	1 572 750
Remboursements	-	-	-	-	-
Dotations de l'exercice	173 395	-	-	-	173 395
Reprises de provisions	22 236	-	-	-	22 236
Valeur brute au 30/06/2014	4 871 449	4 450 000	25 000	308 347	9 654 796
Provision au 30/06/2014	555 883	-	-	-	555 883
Encours au 30/06/2014	4 315 566	4 450 000	25 000	308 347	9 098 913

(*) La société a procédé au cours du premier semestre de l'exercice 2014 au placement d'un montant supplémentaire de 1.200.000 dinars dans un fonds à capital risque géré par la SIP SICAR. Par ailleurs, elle a souscrit pour 25.000 dinars à l'emprunt obligataire national.

Les titres de participations se répartissent comme suit entre titres cotés et titres non cotés :

Libellé	Solde 31/12/2013	Solde 31/12/2012	Variation
Titres cotés	2 164 979	2 164 979	-
Titres non cotés	2 706 470	2 358 720	347 750
Total en dinars	4 871 449	4 523 699	347 750

Les provisions sur les titres de participations sont passées de 404.723 dinars au 31/12/2013 à 555.883 dinars au 30/06/2014 soit un accroissement de 151.160 dinars.

Société	Valeur brute 30/06/2014	Provisions 31/12/2013	Dotations 2014	Reprises 2014	Provisions 30/06/2014
BNA	1 823 461	152 906	165 744	-	318 650
TUNISIE LAIT	82 440	9 481	-	-	9 481
SICAV BNA	11 000	2 052	135	-	2 187
SICAV STB SICAVAVENIR	10 525	4 279	64	-	4 343
TUNISRE	237 553	-	-	-	-
IFRIKIA	156 602	149 150	7 453	-	156 602
SICAV Placement Obligataire	30 000	-	-	-	-
SICAR INVEST	190 000	-	-	-	-
SIP SICAR	600 000	86 856	-	22 236	64 620
B.T.S	2 000	-	-	-	-
BNA capitaux	8 200	-	-	-	-
SOGEST	10	-	-	-	-
Immobilière des Œillets	200 005	-	-	-	-
SOIVM SICAF	452 373	-	-	-	-
SOCIETE ZIED	719 530	-	-	-	-
SODET SUD	347 750	-	-	-	-
Total en dinars	4 871 449	404 723	173 395	22 236	555 883

Les autres immobilisations financières se détaillent au 30/06/2014, comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Prêts au personnel	307 027	263 779	43 248
Avance à échéance	800	3 200	-2 400
Dépôts et cautionnements	520	520	-
Total	308 347	267 499	40 848

3- Stocks

La valeur du stock se détaille au 30/06/2014, comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Solde au 31 décembre 2013
Terrains à bâtir :	24 355 346	21 103 821
- MHAMDIA	419 024	419 024
- SOUKRA Jardin d'enfants	25 704	25 704
- SOUKRA École primaire	93 177	93 177
- MOUROUJ V LOT EHC 45	605 277	605 277
- MOUROUJ V LOT EHC 46	517 838	517 838
- MOUROUJ VI LOT EHC 27	515 250	515 250
- MOUROUJ VI LOT EHC 28	544 714	544 714
- BOUMHEL LOT EHC 61	1 444 515	1 411 043
- BOUMHEL LOT EHC 57	1 032 996	1 002 649
- BOUMHEL LOT EHC 58	-	1 106 125
- MOUROUJ VI LOT HC 28	627 490	627 490
- JARDINS EL MENZAH	3 039 043	2 955 246
- MANOUBA	6 908 130	6 744 178
- SOUSSE	5 729 647	4 536 106
- HSC 1.5.3 LAC	2 852 540	-
Travaux en cours :	25 143 214	17 790 538
- EHC 19 MOUROUJ V	1 854 732	1 125 955
- EHC 20 MOUROUJ V	1 644 488	1 369 108
- C7 RAS TABIA	5 806 311	4 496 234
- KAIROUAN	1 985 086	1 981 695
- EHC 48 MOUROUJ V	1 986 019	1 724 262
- EHC 58 MOUROUJ V	1 136 158	-
- SOUKRA TF 31 327	10 730 420	7 093 284
Travaux terminés :	4 952 203	9 266 995
- HSC 10 NASR II	51 131	51 131
- EHSC 6- 7 L'AOUINA	-	141 162
- EHC 23 MOUROUJ V	56 929	209 645
- EHC 43 MOUROUJ V	-	17 896
- EHC 22 MOUROUJ V	-	107 462
- EHC 29 AIN ZAGHOUAN	3 767 517	7 300 873
- HAMMAMET	98 689	98 689
- HSC-55 MOUROUJ V	1 988	1 988
- HSC57-58 MOUROUJ V	7 388	10 025
- HSC-27 NASR II	40 313	40 313
- "EL BOUSTEN 8" SOUKRA 3ème Tranche	928 247	1 287 811
Total en Dinars	54 450 763	48 161 353

La provision constituée pour couvrir les risques liés à la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus (3 ans après l'obtention du PV de récolement), a passé de 121.288 dinars au 31/12/2013 à 119.706 dinars au 30/06/2014 soit un complément de provision de 1.582 dinars.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2014, la société a acquis deux lots de terrain sis respectivement à Sousse et aux berges du Lac de Tunis. Le terrain de Sousse a été acquis par les cinq sociétés de promotion immobilière du groupe BNA dans le cadre d'un groupement. Son prix global est de 3.264.213 dinars (dont 30% soit 979.264 dinars ont été payés par ESSOUKNA). Le terrain sis aux berges du Lac a été acquis pour 2.850.540 dinars.

Aucune autorisation de bâtir ni PV de récolement n'ont été obtenu durant le premier semestre de l'exercice 2014.

4- Clients et comptes rattachés

Les créances clientèles ont totalisé 427.322 dinars au 30/06/2014 contre 3.235.869 dinars au 31/12/2013. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients	301 041	3 086 520	-2 785 479
Clients effets à recevoir	126 281	149 349	-23 068
Total	427 322	3 235 869	-2 808 547

5- Autres actifs courants

Les autres postes d'actifs ont totalisé 397.699 dinars au 30/06/2014 contre 915.202 dinars au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Avances aux fournisseurs	190 442	215 588	-25 146
Crédit TVA	1 542	-	1 542
Crédit IS	62 173	-	62 173
Crédit TFP	-	-	-
Débiteurs divers	113 738	418 608	-304 870
Produits à recevoir	-	213 445	-213 445
Compte d'attente	-	3 486	-3 486
Prêts au personnel à moins d'un an	29 803	64 075	-34 272
Total	397 699	915 202	-517 504

6- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30/06/2014 à 615.900 dinars contre 1.222.250 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Placements bons de caisse	-	500 000	-500 000
Fonds gérés par SIP SICAR	591 900	698 250	-106 350
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000	12 000	-
BNA Capitaux Progrès FCP	12 000	12 000	-
Total	615 900	1 222 250	-606 350

Les fonds gérés présentés parmi cette rubrique représentent la valeur en principal des montants échus et demeurés impayés sur les participations réalisés via ces fonds.

L'encours de ces fonds ainsi que les provisions y affectées se détaillent au 30/06/2014, comme suit :

Fonds	Date déblocage	Date d'échéance	Montant initial	Remboursements	Encours 30/06/2014	Provisions 30/06/2014	Encours net
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	110 000	55 000	55 000	55 000	-
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	140 000	70 000	70 000	70 000	-
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	40 000	2 000	38 000	38 000	-
FG2	31/12/2002	01/01/2008	90 000	4 500	85 500	85 500	-
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	140 000	28 000	112 000	-	112 000
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	30 000	6 000	24 000	-	24 000
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	80 000	64 000	16 000	-	16 000
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	30 000	6 000	24 000	-	24 000
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	70 000	10 500	59 500	-	59 500
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	11 500	-	11 500	2 820	8 680
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	66 000	13 200	52 800	-	52 800
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	30 000	-	30 000	7 500	22 500
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	16 000	2 400	13 600	-	13 600
Total en dinars			853 500	261 600	591 900	258 820	333 080

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente au 30/06/2014 un solde de 353.227 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Chèques à l'encaissement	351 447	1 517 201	-1 165 754
Effets à l'encaissement	-	24 000	-24 000
Banques	21	172 866	-172 845
Caisse	1 759	130	1 629
Total	353 227	1 714 196	-1 360 970

8- Capitaux propres

Les capitaux propres ont totalisé 31.128.359 dinars au 30/06/2014 contre 31.016.974 dinars au 31/12/2013. Les mouvements des capitaux propres au cours du premier semestre 2014 se détaillent comme suit :

Le tableau des mouvements de capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Solde 31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Résultat de la période	Fonds Social	Solde 30/06/2014
Capital social	3 607 500	-	-	-	3 607 500
Primes d'émission	1 676 563	-	-	-	1 676 563
Réserve légale	360 750	-	-	-	360 750
Réserves extraordinaires	14 189 252	2 000 000	-	-	16 189 252
Réserves pour réinvestissements	3 250 000	1 200 000	-	-	4 450 000
Dividendes sur actions propres	39 915	-	-	-	39 915
Fonds social	808 717	100 000	-	-12 186	896 531
Résultats reportés	2 058 174	716 003	-	-	2 774 177
Résultats de l'exercice	5 026 103	-5 026 103	-	-	1 133 671
Dividendes	-	1 010 100	1 133 671	-	-
Total	31 016 974	-	1 133 671	-12 186	31 128 359

Le résultat par action se présente, au 30/06/2014 comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Résultat net	1 133 671	1 502 243	5 026 103
Nombre d'actions	3 607 500	3 607 500	3 607 500
Résultat par action	31%	42%	139%

9- Passifs non courants

Les passifs non courants ont totalisé 19.649.891 dinars au 30/06/2014 contre 18.318.111 dinars au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde 30/06/2014	Solde 31/12/2013	Variation
Emprunts	19 045 741	17 787 894	1 257 847
Crédits bancaires à moyen terme	21 928 890	20 536 349	1 392 541
Intérêts constatés d'avance	-3 612 222	-3 555 515	-56 707
Dépôts et cautionnements reçus	729 073	807 060	-77 987
Provisions pour risques et charges	604 150	530 217	73 933
Provisions pour garanties conférés aux clients	399 052	351 385	47 667
Provisions pour départs à la retraite	205 098	178 832	26 266
Total en Dinars	19 649 891	18 318 111	1 331 780

10- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont passées de 3.972.758 dinars au 31/12/2013 à 3.543.551 dinars soit une baisse de 429.208 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs	974 415	1 805 472	-831 057
Fournisseurs retenue de garantie	2 360 816	1 913 362	447 454
Fournisseurs Factures non parvenues	208 320	253 925	-45 605
Total	3 543 551	3 972 758	-429 208

11- Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont totalisé 1.876.883 dinars au 30/06/2014 contre 2.060.284 dinars au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 30/06/2014	Solde 31/12/2013	Variation
Clients Avances et Acomptes	1 055 300	681 428	373 872
Personnel	208 011	272 254	-64 243
État Impôts et Taxes	141 524	705 708	-564 184
Jetons de présence	126 563	81 250	45 313
Dividendes à payer	563	547	16
Créditeurs divers	165 142	87 694	77 448
Organismes sociaux	126 127	122 413	3 714
Compte d'attente	53 502	-	53 502
Charges à payer	-	108 699	-108 699
Produits constatés d'avance	151	290	-139
Total	1 876 883	2 060 284	-183 400

Le solde du compte d'attente correspond essentiellement à la valeur d'une caution sur marché pour laquelle la société a exercé son droit suite à une défaillance provisoire de l'entrepreneur du lot Gros Œuvres du projet sis à Kairouan.

12- Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 9.271.636 dinars au 30/06/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde 30/06/2014	Solde 31/12/2013	Variation
Emprunts	8 016 351	7 686 552	329 798
Crédits bancaires à moyen terme	9 531 678	9 176 795	354 883
Intérêts constatés d'avance	-1 515 327	-1 490 243	-25 085
Banques	1 255 285	476	1 254 809
Total en Dinars	9 271 636	7 687 028	1 584 608

13- Produits d'exploitation

13-1 Revenus

Les revenus provenant de la vente des projets de promotion immobilière et des terrains lotis ont passés de 6.403.829 dinars au 30/06/2013 à 6.933.277 dinars au 30/06/2014 soit un accroissement de l'ordre de 8%.

La marge brute (*différence entre le chiffre d'affaires et le coût des locaux vendus*) est passée de 33,71% en 2013 à 37,77 % au premier semestre de l'exercice 2014. La marge détaillée par projet se présente comme suit :

Projet	Ventes 2014	en %	Coût des ventes	Marge en % du CA	Marge 2013	Variation
EHC 29 AIN ZAGOUAN	5 747 896	82,90%	3 533 355	38,53%	36,59%	1,94%
SOUKRA 3	563 342	8,13%	359 564	36,17%	31,47%	4,71%
EHC 22 MOUROUJ V	167 600	2,42%	107 462	35,88%	34,87%	1,01%
HSC 57/58 MOUROUJ V	2 866	0,04%	2 637	7,99%	12,53%	-4,54%
EHC 23 MOUROUJ V	224 573	3,24%	152 716	32,00%	32,05%	-0,05%
EHSC 6-7 LAAOUINA	192 000	2,77%	141 162	26,48%	29,36%	-2,88%
EHC 43 MOUROUJ V	35 000	0,50%	17 896	48,87%	-	-
Total	6 933 277	100%	4 314 792			

L'augmentation de la marge sur coût au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2014 par rapport aux chiffres de l'exercice 2013 s'explique par :

- Une augmentation des marges sur les ventes des deux projets EHC 29 AIN ZAGOUAN et SOUKRA 3 consécutive à une augmentation des prix de vente par m² ;
- Une augmentation de la proportion des ventes de commerces (ayant un taux de marge plus élevé) qui passe de 10,62% en 2013 à 11,89% sur le premier semestre de l'exercice 2014.

13-2 Produits des participations

Les produits des participations ont totalisé au 30/06/2014 127.396 dinars contre 595.521 dinars au 30/06/2013. Ils représentent les dividendes encaissés courant le 1^{er} semestre de l'exercice 2014. Cette diminution significative s'explique par la distribution par la société ZIED SARL (filiale d'ESSOUKNA ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de titres de participations) en 2013 d'un dividende « exceptionnel ». Ce dividende a été prélevé sur le résultat de 2012 de la

société ZIED SARL ayant enregistré des plus values importantes suite à la cession d'une partie de son portefeuille.

14- Achats de matériels, équipements et travaux

Les achats de matériels, équipements et travaux se sont élevés au 30/06/2014 à 5.852.255 dinars et se détaillent par projet comme suit :

Projets	Solde 30/06/2014
C 7 RAS TABIA	1 250 191
EHC 19 MOUROUJ V	711 429
EHC 20 MOUROUJ V	270 785
EHC 29 A.Z	844
EHC 48 MOUROUJ V	259 796
KAIROUAN	1 020
SOUKRA III	62
SOUKRA TF 31 327	3 358 128
Total	5 852 255

15- Charges de personnel

Les charges du personnel se sont élevées à 656.711 dinars au 30/06/2014 contre 495.992 dinars au 30/06/2013. Elles se présentent comme suit :

Désignations	Solde 30/06/2014	Solde 30/06/2013	Variation
Appointements et salaires	526 723	407 427	119 296
Congés payés	7 576	-5 218	12 794
Charges sociales légales	122 412	93 784	28 628
Total	656 711	495 992	160 719

L'augmentation sensible des charges de personnel s'explique essentiellement par la décision du conseil d'administration de la société, réuni en date du 16 Mai 2014, d'octroyer aux salariés de la société une prime exceptionnelle égale à deux fois salaires brut pour net. La charge brute supplémentaire engendrée par cette décision s'est élevée à 105 832 dinars.

16- Dotations aux provisions

Ce poste a totalisé 247.329 dinars au 30/06/2014 contre 74.096 dinars au 30/06/2013 soit une augmentation de l'ordre de 234%. Il se détaille comme suit :

Désignations	Solde 30/06/2014
Dotations aux provisions pour risques et charges	73 933
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	173 395
Total	247 329

Cette augmentation provient d'un complément de provisions constatée sur la valeur des titres de participations cotés ayant connu une baisse importante du cours de bourse.

17- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30/06/2014 à 340.597 dinars contre 279.311 dinars au 30/06/2013 soit une augmentation de 15%. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des commissions facturées par la SIP SICAR pour la gestion des fonds gérés concomitante à l'augmentation de l'encours des fonds placés.

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignations	Solde 30/06/2014	Solde 30/06/2013	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	4 958	1 448	3 510
Fournitures de bureaux	5 486	7 034	-1 548
Eau électricité-gaz immeuble administratif	1 958	6 812	-4 854
Entretien et réparations	9 104	12 826	-3 722
Prime d'assurances	1 118	14 675	-13 557
Études recherches et divers services extérieurs	1 631	5 207	-3 575
Personnel extérieur à l'entreprise	376	2 362	-1 986
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	120 161	36 096	84 065
Publicité publication et relations publiques	36 816	29 699	7 117
Relations publiques	500	500	-
Transports administratifs	21 791	23 048	-1 257
Déplacement mission et réception	30 435	27 307	3 127
Voyages et déplacement	7 882	15 577	-7 694
Réceptions	1 487	1 647	-159
Frais postaux et frais de télécommunication	11 880	12 921	-1 041
Frais / effets	5 084	2 289	2 795
Jetons de présence	40 625	40 625	-
Impôts, taxes et versement assimilés	39 303	39 229	75
Pertes sur créance	-	11	-10
Total	340 597	279 311	61 286

18- Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 30/06/2014 à 887.120 dinars contre 377.183 dinars au 30/06/2013. Cette variation est concomitante à l'augmentation sensible de l'encours des crédits bancaires obtenus par la société sur cette période. Il est à noter également qu'une partie des charges financières de 2014 (soit 180.728 dinars) n'a pas été incorporé dans le coût des stocks étant donné qu'elle concerne un projet achevé.

19- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30/06/2014 à 37.125 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2014
Appels d'offres, retenus sur factures et autres produits	12 205
Reprise provisions sur stocks	1 582
Reprise provisions titres	22 236
Remboursement Assurance Voiture	1 102
Total	37 125

20- Autres pertes ordinaires

Ce poste présente un solde de 18.957 dinars qui correspond aux paiements relatifs à deux affaires en justice engagés par deux clients de la société pour des réparations à effectuer sur les appartements acquis.

21- Impôts sur les sociétés

Au 30/06/2014, la charge théorique d'impôt sur les sociétés s'élève à 353.508 dinars contre 388.124 dinars au 30/06/2013. Il est à noter que la charge de 2014 a été calculée en utilisant le taux de 25% qui va entrer en vigueur à partir de l'exercice 2014 contre un taux de 30% en 2013.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014
DE LA SOCIETE « ESSOUKNA »**

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société ESSOUKNA arrêtés au 30 juin 2014.

Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total actif net de 65,470 millions de dinars et un résultat net de 1,134 millions de dinars.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes applicables aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

4. Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «ESSOUKNA» au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 3 Octobre 2014
Les Co-commissaires aux comptes**

**CFA
Fathi Saidi**



**Union Des Experts Comptables
Mohamed Fessi**



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
-GIF-**

Siège social : Km 35 GP1- 8030 Grombalia.

La Générale Industrielle de Filtration -GIF- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN AU 30 JUIN 2014

(Exprimé en DT)

ACTIFS	NOTE	juin-14	juin-13	déc-13
ACTIFS NON COURANTS				
ACTIFS IMMOBILISES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	V-1	331 567,847	325 689,547	325 689,547
MOINS AMORTISSEMENT		-319 082,974	-270 874,848	-307 132,800
TOTAL 1		12 484,873	54 814,699	18 556,747
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	V-2-a	15 834 711,051	15 203 641,431	15 419 068,888
MOINS AMORTISSEMENT	V-2-b	-11 768 688,936	-11 350 564,778	-11 503 766,244
TOTAL 2		4 066 022,115	3 853 076,653	3 915 302,644
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	V-3	172 000,000	179 611,000	180 000,000
MOINS PROVISIONS		-50 000,000	-50 000,000	-50 000,000
TOTAL 3		122 000,000	129 611,000	130 000,000
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		4 200 506,988	4 037 502,352	4 063 859,391
AUTRES ACTIFS NON COURANTS				0,000
TOTAL		4 200 506,988	4 037 502,352	4 063 859,391
ACTIFS COURANTS				
STOCKS	V-4	5 143 249,031	6 307 683,418	5 201 507,031
MOINS PROVISIONS		-191 378,759	-166 065,488	-166 065,488
TOTAL 1		4 951 870,272	6 141 617,930	5 035 441,543
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	V-5	6 657 883,214	5 854 825,798	6 033 580,683
MOINS PROVISIONS		-2 270 991,876	-2 178 368,342	-2 280 103,220
TOTAL 2		4 386 891,338	3 676 457,456	3 753 477,463
AUTRES ACTIFS COURANTS	V-6	595 647,205	301 397,756	304 818,370
MOINS PROVISIONS		-31 576,613	-31 576,613	-31 576,613
TOTAL 3		564 070,592	269 821,143	273 241,757
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	V-7	333 208,540	436 660,560	357 630,700
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	V-8	6 746 610,337	3 598 246,031	4 754 991,684
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		16 982 651,079	14 122 803,120	14 174 783,147
TOTAL DES ACTIFS		21 183 158,067	18 160 305,472	18 238 642,538

BILAN AU 30 JUIN 2014*(Exprimé en DT)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	juin-14	juin-13	déc-13
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL SOCIAL	V-9	10 442 289,000	9 999 000,000	10 268 973,000
RESERVES		3 922 932,171	4 252 578,137	3 900 937,137
AUTRES CAPITAUX PROPRES		643 286,934	722 270,877	678 899,334
RESULTATS REPORTEES		142 347,072	927 628,670	927 628,670
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		15 150 855,177	15 901 477,684	15 776 438,141
RESULTAT DE L'EXERCICE		389 829,226	192 267,640	485 592,436
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		15 540 684,403	16 093 745,324	16 262 030,577
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
<i>PROVISIONS POUR RISQUE</i>		<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
<i>EMPRUNTS</i>		<i>175 251,187</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		175 251,187	0,000	0,000
PASSIFS COURANTS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	V-10	1 571 733,815	1 127 643,902	911 661,856
AUTRES PASSIFS COURANTS	V-11	2 281 089,859	938 916,246	1 064 950,105
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	V-12	1 614 398,803	0,000	0,000
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		5 467 222,477	2 066 560,148	1 976 611,961
TOTAL DES PASSIFS		5 642 473,664	2 066 560,148	1 976 611,961
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		21 183 158,067	18 160 305,472	18 238 642,538

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2014

(Exprimé en DT)

	Note	juin-14	juin-13	déc-13
PRODUITS D'EXPLOITATION				
REVENUS	VI-1	6 138 655,454	5 075 591,913	10 696 840,195
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	VI-2	44 542,854	59 886,559	103 273,102
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		6 183 198,308	5 135 478,472	10 800 113,297
CHARGES D'EXPLOITATION				
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINA. ET DES ENC	VI-3	-13 313,582	-809 537,734	-92 408,741
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET CONSOM	VI-3	71 571,582	346 164,327	735 211,721
ACHAT DE MARCHANDISES CONSOMMES	VI-4	2 640 709,096	2 366 463,905	4 054 987,464
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	VI-5	193 625,551	149 823,883	281 498,095
CHARGES DE PERSONNEL	VI-6	2 090 208,128	1 844 781,410	3 586 569,640
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	VI-7	332 496,899	323 495,558	646 954,977
DOTATIONS AUX PROVISIONS	VI-7	16 554,901	324 610,037	427 855,252
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	VI-8	542 356,756	352 214,846	766 899,647
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		5 874 209,331	4 898 016,232	10 407 568,055
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		308 988,977	237 462,240	392 545,242
CHARGES FINANCIERES NETTES	VI-9	32 294,786	-60 278,613	-70 482,043
PRODUITS DES PLACEMENTS	VI-10	152 204,707	32 881,785	105 616,435
AUTRES GAINS ORDINAIRES	VI-11	29 228,766	-14 858,050	18 951,555
AUTRES PERTES ORDINAIRES	VI-12	958,438	6 636,948	7 644,839
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		457 169,226	309 127,640	579 950,436
IMPOTS SUR LES BENEFICES	VI-13	67 340,000	116 860,000	94 358,000
RESULTAT NET		389 829,226	192 267,640	485 592,436

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2014

(Exprimé en DT)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	juin-14	juin-13	déc-13
Résultat net	389 829,226	192 267,640	485 592,436
Ajustements pour :			
- Amortissements	332 496,899	323 495,558	646 954,977
- Provisions	82 522,807	478 998,109	521 923,787
- Reprise de provision	- 66 320,880	- 92 036,700	-162 283,498
- Quotes-parts des subventions d'investissement	- 35 612,400	- 43 805,050	- 87 176,593
- Régularisation des immobilisations	-	-	-
Variations des :			
- Stocks	58 258,000	- 463 373,407	642 802,980
- Créances	- 624 302,531	- 256 155,609	77 400,724
- Autres Actifs	- 266 406,675	- 93 758,639	169 367,885
- Fournisseurs et autres dettes	849 314,713	143 143,735	77 370,787
- Plus ou moins-values de cessions	- 29 000,000	-	-
- Gains de change	-	- 51 988,146	-
- Pertes de change	-	34 706,399	-
- Autres pertes ordinaires	-	-	-
- Autres produits non encaissables	-	-	-
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)	-	- 270 000,000	-
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>690 779,159</u>	<u>- 98 506,110</u>	<u>2 371 953,485</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	- 477 144,496	- 287 821,977	-556 528,048
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.	29 000,000	-	33 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. financières	-	- 100,000	- 289,000
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières	8 000,000	-	-
<u>Flux de trésorerie provenant affectés aux activités d'investissement</u>	<u>- 440 144,496</u>	<u>- 287 921,977</u>	<u>-523 817,048</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-
Dividendes et autres distribution	- 48 666,000	-	- 997 856,600
Encaissements provenant des emprunts	1 786 205,432	-	-
Remboursement d'emprunts	- 69 182,035	-	-
Subvention d'investissement	-	189 531,000	189 531,000
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	<u>1 668 357,397</u>	<u>189 531,000</u>	<u>- 808 325,600</u>
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et équivalent de liquidité	-	-	- 79 962,271
VARIATION DE TRESORERIE	<u>1 918 992,060</u>	<u>- 196 897,087</u>	<u>959 848,566</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>4 754 991,684</u>	<u>3 795 143,118</u>	<u>3 795 143,118</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>6 673 983,744</u>	<u>3 598 246,031</u>	<u>4 754 991,684</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- NOTES RELATIVES AU BILAN

V-1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
213000	LOGICIELS INFORMATIQUES	331 567,847	325 689,547	5 878,300	325 689,547
281300	AMORTISSEMENT LOGICIELS	-319 082,974	-270 874,848	-48 208,126	-307 132,800
TOTAUX		12 484,873	54 814,699	-42 329,826	18 556,747

V-2-A IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
221000	TERRAINS	1 779 362,639	1 779 362,639	0,000	1 779 362,639
222000	CONSTRUCTIONS	2 623 123,293	2 623 123,293	0,000	2 623 123,293
223000	MATERIEL ET OUTILLAGE	3 296 242,201	3 296 242,201	0,000	3 296 242,201
223100	A.A.INSTALLATION	1 151 541,004	1 125 067,172	26 473,832	1 136 717,885
223400	MATERIEL INDUSTRIEL	3 665 126,354	3 343 200,677	321 925,677	3 406 795,133
223500	OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 026 024,211	994 838,052	31 186,159	998 676,452
223700	A.A.INST.DIVERS	507 137,167	483 178,605	23 958,562	489 962,441
224000	MATERIEL DE TRANSPORT	237 865,308	317 611,309	-79 746,001	287 111,709
224100	MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	480 470,028	486 005,660	-5 535,632	486 005,660
228200	EQUIPEMENTS DE BUREAU	249 257,467	243 374,444	5 883,023	243 629,394
228300	MATERIEL INFORMATIQUE	486 881,272	449 737,069	37 144,203	456 198,893
228700	EMBALLAGE COMMERCIAL DURABLE	61 900,310	61 900,310	0,000	61 900,310
232000	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 346,575	0,000	25 346,575	153 342,878
240000	IMMOBILISATION A STATUT JURIDI	244 433,222	0,000	244 433,222	0,000
TOTAUX		15 834 711,051	15 203 641,431	631 069,620	15 419 068,888

V-2-B AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
282200	AMORTISSEMENT CONSTRUCTION	-1 918 158,163	-1 820 793,270	-97 364,893	-1 869 681,635
282300	AMORTISSEMENT MATERIEL ET OUTI	-3 293 589,303	-3 292 044,767	-1 544,536	-3 292 817,035
282310	AMORTISSEMENT INSTALLATION TEC	-1 006 121,798	-954 882,477	-51 239,321	-980 895,767
282340	AMORT MATERIEL INDUSTRIELS	-2 905 044,045	-2 670 170,341	-234 873,704	-2 779 759,203
282350	AMORT OUTILLAGES INDUSTRIELS	-844 162,988	-758 793,047	-85 369,941	-800 452,498
282370	AMORT A A I	-476 899,697	-471 450,950	-5 448,747	-473 567,167
282400	AMORT DE MATERIEL DE TRANSPORT	-125 779,288	-276 376,642	150 597,354	-154 388,649
282410	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-435 379,181	-400 397,443	-34 981,738	-426 379,449
282810	AMORT EQUIPEMENT DE BUREAUX	-235 125,282	-223 448,857	-11 676,425	-230 682,532
282820	AMORT DE MOBILIER MATERIEL DE	0,000	-3 931,139	3 931,139	0,000
282830	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-449 542,015	-416 799,480	-32 742,535	-433 572,878
282850	AMORT EMBALLALGE COMMERC DURAB	-61 662,491	-61 476,365	-186,126	-61 569,431
284000	AMORT DES IMMO A STAT JURID PAR	-17 224,685	0,000	-17 224,685	0,000
TOTAUX		-11 768 688,936	-11 350 564,778	-418 124,158	-11 503 766,244

V-3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
251300	TITRES DE PARTICIPATION AXESS	99 000,000	99 000,000	0,000	99 000,000
251400	TITRES DE PARTICIPATION BTS	20 000,000	20 000,000	0,000	20 000,000
251600	TITRES DE PARTICIPATION C D F	50 000,000	50 000,000	0,000	50 000,000
264302	PRET AU PERSONNEL	0,000	9 111,000	-9 111,000	0,000
265000	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	3 000,000	1 500,000	1 500,000	11 000,000
TOTAL		172 000,000	179 611,000	-7 611,000	180 000,000
295100	PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES	-50 000,000	-50 000,000	0,000	-50 000,000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NET		122 000,000	129 611,000	-7 611,000	130 000,000

Les provisions sur titres au 30/06/14 se détaillent comme suit :

Désignations	juin-14	juin-13
Titres CDF	50 000,000	50 000,000
TOTAL	50 000,000	50 000,000

V-4- STOCKS :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
310000	MATIERES PREMIERES & FOURNITURES	2 531 228,885	2 955 351,684	-424 122,799	2 639 095,743
310100	STOCKS PIECES DE RECHANGE	332 593,736	313 263,556	19 330,180	335 836,331
326000	EMBALLAGES	18 141,000	18 141,000	0,000	18 141,000
351000	PRODUITS INTERMEDIAIRES	343 098,003	398 924,360	-55 826,357	303 560,132
355000	PRODUITS FINIS	1 918 187,407	2 622 002,818	-703 815,411	1 904 873,825
TOTAL		5 143 249,031	6 307 683,418	-1 164 434,387	5 201 507,031
390100	PROVISIONS	-191 378,759	-166 065,488	-25 313,271	-166 065,488
STOCKS NETS		4 951 870,272	6 141 617,930	-1 189 747,658	5 035 441,543

V-5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
411000	CLIENTS LOCAUX	1 711 857,710	1 459 950,894	251 906,816	764 844,803
411100	CLIENTS ETRANGERS	590 915,569	453 316,508	137 599,061	822 345,432
413000	CLIENTS- EFFETS A RECEVOIR	393 692,927	223 899,159	169 793,768	357 617,617
413100	CLIENTS- EFFETS A RECEVOIR ETR	0,000	0,000	0,000	0,000
414000	CLIENTS YAZIDI	0,000	4 215,940	-4 215,940	0,000
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	189 894,120	189 894,120	0,000	189 894,120
416001	CLIENTS DOUTEUX LOCAUX	696 765,862	696 765,862	0,000	696 765,862
416002	CLIENTS DOUTEUX LOC NV	612 954,324	570 510,769	42 443,555	621 242,349
416003	CLIENTS CONTENTIEUX	641 196,710	540 423,852	100 772,858	592 967,434
416005	CLIENTS DOUTEUX ETRANGERS	110 341,318	110 341,318	0,000	110 341,318
416100	EFFETS IMPAYES	42 197,769	80 713,565	-38 515,796	61 167,177
416200	CHEQUES IMPAYES	7 243,439	53 887,206	-46 643,767	52 098,592
418000	CLIENTS-PRODUITS NON ENCORE FAC	0,000	0,000	0,000	0,000
531200	CHEQUES CLIENTS EN CAISSE	1 660 823,466	1 470 906,605	189 916,861	1 764 295,979
	TOTAL	6 657 883,214	5 854 825,798	803 057,416	6 033 580,683
491000	PROV/POUR DEPRE.CLIENTS LOCAUX	-696 765,862	-696 765,862	0,000	-696 765,862
491100	PROVISION POUR DEPR.CLIENTS	0,000	1 522,209	-1 522,209	0,000
491110	PROV/POUR DEPRE.CLIENTS LOCAUX	-357 461,139	-357 461,139	0,000	-357 461,139
491120	PROV/POUR DEPRE.CLIENTS ETRAN	-110 341,318	-110 341,318	0,000	-110 341,318
491130	PROV/POUR DEPRE.CLIENTS LO ORD	-255 493,185	-213 049,630	-42 443,555	-263 781,209
491200	PROVISION CREANCES DOUTEUSES E	-189 894,120	-189 894,120	0,000	-189 894,120
491500	PROVIS. /CLIENTS CONTENTIEUX NV	-641 196,710	-540 423,344	-100 773,366	-592 967,434
496100	PROV. DEP. CLIENT EFFET IMPAYE	-19 599,542	-43 433,116	23 833,574	-39 801,803
496200	PROV. DEP. CLIENTS CHQ IMPAYE	-240,000	-28 522,022	28 282,022	-29 090,335
	TOTAL DES CLIENTS NETS	4 386 891,338	3 676 457,456	710 433,882	3 753 477,463

V-6- AUTRES ACTIFS COURANTS :

CPT	LIBELLES	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
408000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	0,000	0,000	0,000	413,400
409100	FOURNIS AVANCES ET ACCOMP VERS	214 799,960	3 479,720	211 320,240	3 479,720
421000	PERSONNEL AVANCE ET ACCOMPPTES	75,000	0,000	75,000	0,000
421100	PERSONNEL PRET	59 843,500	65 563,966	-5 720,466	40 747,500
421200	PERSONNEL PRET AID	5 230,000	11 231,265	-6 001,265	36 847,000
434100	ETAT DES RETENUE A LA SOURCE C	2 938,152	1 277,061	1 661,091	4 765,545
434200	ETAT ACCOMPTES PROVISIONNELS	28 307,520	48 066,120	-19 758,600	144 198,360
434300	IMPOT A LIQUIDER	97 966,959	0,000	97 966,959	0,000
434900	IMPOT DIFFERES	0,000	0,000	0,000	0,000
436520	CREDIT DE TVA A REPORTER	0,000	0,000	0,000	0,000
436610	ETAT TVA DEDUCTIBLE/ACHATS LOC	135,326	2 068,474	-1 933,148	0,000
436620	ETAT TVA DEDUCTIBLE/ ACHATS ET	0,000	0,000	0,000	0,000
436640	TVA/RET A LA SOURCE MARCHE	0,000	0,000	0,000	0,000
437100	TFP A PAYER	11 605,166	24 146,273	-12 541,107	8 976,592
441002	STE (GIF DISTRIBUTION)	0,000	0,000	0,000	4 823,348
450000	DEBITEUR B.ISMAIL	31 576,613	31 576,613	0,000	31 576,613
457000	AUTRES DEBITEURS OU CREDITEURS	8 828,723	8 925,000	-96,277	8 828,723
457001	MANSOUR MDELLEL	0,000	1 500,000	-1 500,000	0,000
457003	ASSURANCE COMAR	714,220	714,220	0,000	714,220
457006	DISTRIBUTEUR SAMI CHAIEB	1 598,307	0,000	1 598,307	1 598,307
458700	PRODUITS A RECEVOIR	32 380,691	63 668,060	-31 287,369	1 889,327
471000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	110 967,175	38 282,951	72 684,224	2 678,962
461100	COMPTES D'ATTENTE ASSURANCE	898,033	898,033	0,000	898,033
475500	PRODUITS A RECECOIR	0,000	0,000	0,000	12 382,720
478600	COMPTE REPARTITION CHARGES	-12 218,140	0,000	-12 218,140	0,000
	TOTAL	595 647,205	301 397,756	294 249,449	304 818,370
495000	PROV/DEPR FINAN B.ISMAIL	-31 576,613	-31 576,613	0,000	-31 576,613
	TOTAL	564 070,592	269 821,143	294 249,449	273 241,757

V-7- AUTRES ACTIFS FINANCIERS

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
531300	EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	176 922,783	250 230,139	-73 307,356	236 526,994
531310	CHEQUES REMIS A L'ENCAISSEMENT	156 285,757	186 430,421	-30 144,664	121 103,706
	TOTAL	333 208,540	436 660,560	-103 452,020	357 630,700

V-8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
523100	ACTIONS TITRES DE PLACEMENTS	0,000	1 972 806,500	-1 972 806,500	0,000
523200	PLACEMENT ATTIJARI BANK	1 200 000,000	0,000	1 200 000,000	1 500 000,000
523300	PLACEMENT UIB	800 000,000	0,000	800 000,000	1 393 725,000
523400	PLACEMENT AMEN BANK	4 000 000,000	0,000	4 000 000,000	206 275,000
532200	BANQUE BT GROMBALIA	12 241,342	422 131,707	-409 890,365	493 981,681
532201	BANQUES BT FONDS SOCIAL	12 056,041	-977,639	13 033,680	82 776,041
532300	BANQUE AMEN BANK TUNIS	0,000	14 518,512	-14 518,512	0,000
532301	AMEN BANK DJERBA	2 326,564	2 651,025	-324,461	2 373,293
532302	AB GROMBALIA	0,000	199 656,120	-199 656,120	104 412,260
532320	AMEN BANK EUR GROMBALIA	450 720,526	5 594,724	445 125,802	5 806,419
532330	AB PLACE 14 JANVIER	217 264,398	0,000	217 264,398	9 125,971
532340	AB SFAX	24 193,528	0,000	24 193,528	0,000
532400	BANQUE BIAT GROMBALIA	2 776,713	367 203,476	-364 426,763	687 233,725
532401	BANQUE BIAT SFAX	0,000	11 501,500	-11 501,500	2 231,232
532410	BANK BIAT PROFF EUR	791,818	595 697,419	-594 905,601	260 995,947
532600	BANQUE UIB GROMBALIA	11 165,189	2 397,592	8 767,597	150,867
532700	BANQUE ATTIJARI LE BELVEDERE	7 696,577	0,000	7 696,577	2 316,197
541000	CAISSE	2 377,641	1 565,095	812,546	588,051
541100	CAISSE TUNIS	500,000	500,000	0,000	500,000
541200	CAISSE SFAX	1 500,000	1 500,000	0,000	1 500,000
541300	CAISSE DJERBA	1 000,000	1 000,000	0,000	1 000,000
541400	CAISSE AMENAGEMENT	0,000	500,000	-500,000	0,000
	TOTAL	6 746 610,337	3 598 246,031	3 148 364,306	4 754 991,684

V-9-CAPITAUX PROPRES :**CAPITAUX PROPRES**

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
101000	CAPITAL SOCIAL	10 442 289,000	9 999 000,000	443 289,000	10 268 973,000
111000	RESERVES LEGALES	1 003 806,034	933 145,000	70 661,034	933 145,000
112000	RESERVES STATUTAIRES	1 174 551,734	1 174 551,734	0,000	1 174 551,734
118200	RESERVES POUR REINVESTISSEMENT	1 076 088,172	1 346 061,172	-269 973,000	1 076 088,172
118100	RESERVES POUR FONDS SOCIAL	350 691,569	481 025,569	-130 334,000	399 357,569
113000	RESERVES DE REGULATION DU COURS	250 000,000	250 000,000	0,000	250 000,000
118000	AUTRES RESERVES	67 794,662	67 794,662	0,000	67 794,662
	RESERVES	3 922 932,171	4 252 578,137	-329 645,966	3 900 937,137
121000	RESULTATS REPORTES	142 347,072	927 628,670	-785 281,598	927 628,670
144000	RESERVES SPECIALES DE REEVALUA	523 512,444	523 512,444	0,000	523 512,444
145100	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 351 362,000	1 351 362,000	0,000	1 351 362,000
145900	AMORT SUBVENTION D INVESTISSEM	-1 231 587,510	-1 152 603,567	-78 983,943	-1 195 975,110
	AUTRES CAPITAUX PROPRES	643 286,934	722 270,877	-78 983,943	678 899,334
	TOTAL	15 150 855,177	15 901 477,684	-750 622,507	15 776 438,141

V-10- PASSIFS NON COURANTS:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
151000	PROVISION POUR RISQUES	0,000	0,000	0,000	0,000
162000	EMPRUNTS AUPRES DES ETAB FIN	175 251,187	0,000	175 251,187	0,000
	TOTAL	175 251,187	0,000	175 251,187	0,000

**V-11-FOURNISSEUR ET COMPTES
RATTACHES :**

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
401000	FOURNISSEURS LOCAUX	594 203,886	290 706,469	303 497,417	493 578,562
402000	FOURNISSEURS ETRANGERS	773 525,474	516 780,846	256 744,628	322 496,092
403000	FOURNISSEURS EFFETS A PAYER	152 610,321	278 627,701	-126 017,380	77 503,604
404100	FOUR. IMMOB. LOCAL	5 292,378	2 017,100	3 275,278	0,000
404700	FOUR-IMMO. RETENUES DE GARANTIE	17 393,409	0,000	17 393,409	0,000
404200	FOUR. IMMOBILISATION ETRANGER	0,000	0,000	0,000	0,000
531100	CHEQUES FOURNISSEURS EN CAISSE	28 708,347	39 511,786	-10 803,439	18 083,598
	TOTAL	1 571 733,815	1 127 643,902	444 089,913	911 661,856

V-12- AUTRES PASSIFS COURANTS :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
419100	CLIENTS-AVANCE ET ACOMPTE RECU	0,000	0,000	0,000	0,000
422000	PERSONNEL PRET CNSS	229,511	247,782	-18,271	320,865
425000	REMUNERATIONS DUES AU PERSONNE	3 120,441	8 780,764	-5 660,323	114 896,944
428200	DETTES PROVISIONNEES POUR CONG	178 084,013	130 566,335	47 517,678	117 316,911
432101	RETENUE A LA SOURCE SUR SALAIR	26 127,885	24 650,812	1 477,073	91 961,171
432102	RETENUE SUR HONORAIRE 5%	540,534	850,730	-310,196	112,610
432103	RETENUE SUR HONORAIRE 15%	663,810	0,000	663,810	0,000
432104	RETENUE SUR PRIME DE PRESENCE	6 999,996	0,000	6 999,996	0,000
432105	RETENUE SUE MARCHÉ 1.5%	2 749,751	1 718,302	1 031,449	1 787,111
432106	RETENUE/LOYER 15%	352,800	0,000	352,800	0,000
432107	RETENUE/TVA 100%	1 194,941	0,000	1 194,941	0,000
432108	RETENUE PLACEMENT CAPITAUX	10 564,399	0,000	10 564,399	0,000
432110	AVANCE IMPOT FORFAITAIRE	866,647	804,452	62,195	661,006
432111	AVANCE SUR SALAIRE 1%	98,214	344,330	-246,116	477,333
434000	ETAT IMPOT SUR BENEFICE	67 340,000	116 860,000	-49 520,000	94 358,000
436500	ETAT TVA A PAYER	55 411,616	121 204,181	-65 792,565	41 578,141
436300	ETAT TIMBRES FISCAUX	408,400	330,400	78,000	311,200
436700	T P E	30 756,748	27 975,192	2 781,556	25 159,555
436718	TAXE TVA COLLECTEE 18%	0,000	0,000	0,000	0,000
436722	TAXE TVA COLLECTEE 22.5%	0,000	0,000	0,000	0,000
436580	T.C.L. TAXES SUR C.A	2 480,018	2 041,723	438,295	1 593,853
436800	COTISATION ECHOFILTRE	22 923,800	10 341,150	12 582,650	9 891,100
436810	MONTANT PERCU 2005 HORS CONVEN	0,000	0,000	0,000	0,000
437200	FOPROLOS A PAYER	2 089,913	2 056,744	33,169	5 531,254
447000	DIVIDENDE ET TANTIEME A PAYER	1 033 551,598	6 654,598	1 026 897,000	6 654,598
453110	C N S S	212 668,154	160 341,668	52 326,486	262 734,736
453111	COTISAT PERSO ASSS GROUPE	58 904,559	28 212,345	30 692,214	28 881,202
453112	C A V I S	12 718,523	1 560,562	11 157,961	3 911,985
453113	CNSS REDRESSEMENT	0,000	18 946,274	-18 946,274	6 889,558
457004	ASSURANCES GROUPE	0,000	64,713	-64,713	0,000
457013	UNION AUTO	0,000	0,000	0,000	0,000
458000	CHARGES A PAYER	510 634,987	272 213,999	238 420,988	227 701,654
461000	COMPTES D'ATTENTE	648,790	2 149,190	-1 500,400	2 149,190
472000	PRODUIT CONTATE D'VANCE	38 959,811	0,000	38 959,811	20 070,128
	TOTAL	2 281 089,859	938 916,246	1 342 173,613	1 064 950,105

**V-13- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS
FINANCIERS**

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
505000	ECHEANCE A MOINS D'UN AN/EMPRUNT	41 772,210	0,000	41 772,210	0,000
506100	CREDIT MOBILISATION SICAV	1 500 000,000	0,000	1 500 000,000	0,000
532302	AB GROMBALIA	72 626,593	0,000	72 626,593	0,000
	TOTAL	1 614 398,803	0,000	1 614 398,803	0,000

II- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

VI-1- REVENUS :

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
700101	VENTES EN SUSPENSION TVA	4 605,900	2 134,100	2 471,800	3 623,104
700105	VENTES EXPORT	906 080,152	450 944,607	455 135,545	1 481 950,966
700118	VENTES LOCALES 18%	4 892 137,580	4 292 300,969	599 836,611	8 613 584,387
700122	VENTES LOCALES 22.5%	434 899,493	324 364,375	110 535,118	670 699,674
700200	VENTES DECHETS	7 679,000	7 294,912	384,088	12 012,912
700900	RABAIS REMISE RIST A ACCORDE P	-106 746,671	-1 447,050	-105 299,621	-85 030,848
708000	VENTES LIEES MODI.COMPT. ACTI	0,000	0,000	0,000	0,000
700908	R.R.R/VENTES LIEES MODIF COMPT	0,000	0,000	0,000	0,000
	TOTAL	6 138 655,454	5 075 591,913	1 063 063,541	10 696 840,195

VI-2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
730900	AUTRES PRODUITS DU COMPTE DE PRODUCTION	8 930,454	16 081,509	-7 151,055	16 096,509
739000	QUOTES-PARTS SUBVENT.D'INVEST.	35 612,400	43 805,050	-8 192,650	87 176,593
	TOTAL	44 542,854	59 886,559	-15 343,705	103 273,102

VI-3- VARIATION DES STOCKS

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
603100	VARIATION DES STOCKS DE MATIERE	107 866,858	315 494,663	-207 627,805	631 750,604
603101	VAR. PIECES DE RECHANGES	3 242,595	21 255,091	-18 012,496	-1 317,684
603500	VARI. STOCKS PRODUITS FINIS	-13 313,582	-809 537,734	796 224,152	-92 408,741
603510	VAR. STOCK PRODUITS SEMI FINIS	-39 537,871	11 940,573	-51 478,444	107 304,801
603260	VARI. STOCKS EMBALLAGE	0,000	-2 526,000	2 526,000	-2 526,000
	TOTAL	58 258,000	-463 373,407	521 631,407	642 802,980

VI-4- ACHATS MARCHANDISES

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
601104	ACHATS RESSORTS POUR FILTRES	37 457,410	26 198,719	11 258,691	43 290,840
601105	ACHAT LOC PIECES DE RECHANGES	24 485,377	9 549,288	14 936,089	48 875,562
601120	ACHATS JOINTS LOCAL	12 002,859	4 701,405	7 301,454	8 018,839
601130	ACHAT PAPIERS LOCAL	625,400	0,000	625,400	0,000
601140	ACHATS RESSORTS POUR FILTRES	0,000	0,000	0,000	0,000
601160	ACHATS PIECES DE RECHANGE LOC	0,000	0,000	0,000	0,000
601200	ACHATS DE MATIERES PREMIERES E	0,000	0,000	0,000	0,000
601202	ACHATS IMPORTES JOINTS	266 430,973	273 739,085	-7 308,112	408 749,086
601210	ACHATS IMPORTES TOLES	617 698,348	728 762,243	-111 063,895	1 255 248,413
601230	ACHATS IMPOTRES PAPIERS FILTRE	0,000	0,000	0,000	0,000
601203	ACHATS IMPORT PAPIERS FILTRES	434 157,175	444 963,680	-10 806,505	621 316,337
601204	ACHAT RESSORT IMPORT FILTRE	0,000	0,000	0,000	0,000
601205	ACHAT POLYRITHANE IMPORT ETR	132 191,069	91 586,284	40 604,785	134 340,738
601206	ACHATS PIECES DE RECHANGE ETR	6 939,048	0,000	6 939,048	11 704,284
602210	ACHATS TRANSIT SUR COLLES IMPO	0,000	0,000	0,000	0,000
602220	ACHATS IMPORTES PEINTURES/FILT	0,000	0,000	0,000	0,000
601240	ACHATS RESSORTS IMPORTES POUR	0,000	0,000	0,000	0,000
601400	ACHAT LOCAUX PIECES FILTRES	283 138,089	116 753,276	166 384,813	375 865,438
601500	ACHAT IMPORTES PIECES FILTRES	109 876,192	27 557,274	82 318,918	114 414,218
602100	ACHATS LOCAUX MATIERES CONSOMM	52 654,031	45 044,521	7 609,510	78 491,601
602101	ACHATS LOCAUX COLLES	6 843,230	38 045,533	-31 202,303	54 284,957
602102	ACHATS LOCAUX PEINTURES POUR F	57 994,471	74 436,599	-16 442,128	97 129,816
602103	ACHAT MAT CONSOMM (HUILE POUR M	0,000	4 309,504	-4 309,504	5 806,524
602200	ACHAT CONSOMMABLES ETRANGERES	6 842,879	0,000	6 842,879	3 016,538
602201	ACHATS IMPORTES COLLES	163 352,968	128 343,177	35 009,791	197 437,838
602202	ACHATS IMPORTES PEINTURES/FILT	22 251,200	0,000	22 251,200	4 450,800
602600	ACHAT EMBALLAGES	260 602,662	228 234,249	32 368,413	380 706,021
602610	ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLE	0,000	0,000	0,000	565,907
604500	ACHAT D'ETUDE ET DE PRESTATION	5 088,341	2 961,000	2 127,341	13 372,300
604600	ACHAT FRAIS DE TRANSIT	140 077,374	121 278,068	18 799,306	197 901,407
	TOTAL	2 640 709,096	2 366 463,905	274 245,191	4 054 987,464

**VI-5- ACHAT
D'APPROVISIONNEMENTS
CONSOMMES:**

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
605100	ACHAT PETIT OUTILLAGE	26 190,820	7 788,886	18 401,934	14 600,069
606100	SONEDE	3 645,540	2 226,220	1 419,320	5 148,213
606201	ELECTRICITE AGENCE	2 016,384	1 309,196	707,188	3 276,325
606200	E L E C T R I C I T E	77 736,014	71 403,514	6 332,500	130 174,392
606300	G A Z	13 978,250	14 160,823	-182,573	21 784,786
606301	CARBURANT	70 058,543	52 935,244	17 123,299	106 514,310
609000	R.R.R.OBTENUE SUR ACHAT	0,000	0,000	0,000	0,000
	TOTAL	193 625,551	149 823,883	43 801,668	281 498,095

VI-6- CHARGES DU PERSONNEL:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
640000	SALAIRES ET COMPLEMENTAIRE DE	796 233,207	762 675,354	33 557,853	1 467 443,867
640100	HEURES SUPPLEMENTAIRES 100%	0,000	0,000	0,000	696,118
640101	HEURES SUPPLEMENTAIRES 125%	5 414,720	4 986,190	428,530	11 449,908
640102	HEURES SUPPLEMENTAIRES 150%	0,000	1 113,204	-1 113,204	3 954,053
640201	INDEMNITE DE PRESENCE	6 734,039	6 873,836	-139,797	13 401,353
640202	INDEMNITE DE TRANSPORT	53 527,718	50 258,660	3 269,058	103 084,270
640203	INDEMNITE DE FONCTION	67 538,257	47 676,651	19 861,606	98 481,276
640204	INDEMNITE DE RESPONSABILITE	69 577,653	66 063,225	3 514,428	126 284,039
640205	INDEMNITE DE REPRESENTATION	32 030,729	32 755,090	-724,361	59 615,409
640206	INDEMNITE KILOMETRIQUE	221,244	244,364	-23,120	474,185
640207	IND ASSURANCE QUALITE	43 890,888	41 149,941	2 740,947	81 218,467
640208	INDEMNITE DE PERMANENCE	6 699,979	6 743,894	-43,915	13 500,294
640209	CONGES PAYES	20 584,711	26 555,143	-5 970,432	85 125,045
640211	SALAIRES SVP ET C E F	13 689,350	13 079,511	609,839	20 014,777
640212	INDEMNITE FORAIRE REFECTOR	425,180	172,608	252,572	425,115
640215	SOLDE CONGES	19 337,812	2 051,828	17 285,984	5 546,370
640221	INDEMNITE DE PANIER	23 310,040	23 682,944	-372,904	45 631,845
640222	INDIMNITE DEPLACEMENT	5 936,128	4 357,036	1 579,092	8 708,617
640223	INDIMNITE DE LOGEMENT	22 489,897	22 834,659	-344,762	44 011,281
640224	INDIMNITE DE CHALEUR	14 237,165	14 501,775	-264,610	27 904,215
640225	PRIME 13EME MOIS	139 833,228	91 836,246	47 996,982	188 489,783
640226	PRIME DE RENDEMENT	145 240,228	91 096,585	54 143,643	187 969,207
640227	INDEMNITE BON ESSENCE	4 329,000	6 554,000	-2 225,000	13 101,700
791000	TRANSFERTS CARBURANT	-3 360,000	-3 990,000	630,000	-7 993,000
640229	SOLDE TOUT COMPTE	34 800,000	5 968,675	28 831,325	11 815,306
640230	PRIME LAIT	28 629,838	30 430,969	-1 801,131	58 270,646
640231	ASSIDUITE ET PRODUCTIVITE	47 603,935	49 809,836	-2 205,901	96 174,362
640232	PRIME PODUCTIVITE	21 037,827	0,000	21 037,827	0,000
640900	RAPPEL	508,517	33 555,742	-33 047,225	34 054,542
640901	IND EXEPTIONNELLE	4 836,275	4 343,275	493,000	8 686,655
644100	COMMISSION SUR VENTES	35 049,354	67 415,500	-32 366,146	96 416,646
647000	CHARGES SOCIALES LEGALES	34 540,696	29 960,707	4 579,989	65 509,121
647100	COTISATION SECURITE SOCIALE SU	237 703,436	205 452,244	32 251,192	449 649,561
647600	ASSURANCE GROUPE	40 860,235	38 392,139	2 468,096	77 490,947
647700	COTISATION PATRONAL C A V I S	13 472,360	3 469,090	10 003,270	8 264,140
649500	AUTRE CHARGE SOCIAL	25 790,400	81,860	25 708,540	3 101,860

649501	TENUE DE TRAVAIL	16 686,980	277,257	16 409,723	31 054,369
681400	DOT.COMPT.PROV.CONGES	60 767,102	130 566,335	-69 799,233	117 316,911
790000	TRANSFERTS DE CHARGES	0,000	0,000	0,000	-1 558,657
786000	REPRISE PROVISION	0,000	-68 214,963	68 214,963	-68 214,963
	TOTAL	2 090 208,128	1 844 781,410	245 426,718	3 586 569,640

VI-7- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
681100	DOTATION AUX COMPTES D'AMORTIS	332 496,899	323 495,558	9 001,341	646 954,977
681700	DOT AUX COMPTE PROV/CLTS	57 562,510	348 431,774	-290 869,264	520 423,787
681800	DOT AUX COMPTE PROVIS/STOCK	25 313,271	0,000	25 313,271	0,000
681500	DOT.COMP PROVI. POUR RISQUE	0,000	0,000	0,000	1 500,000
786200	REPRISES/PROVIS. DEP. CRE CLT	-66 320,880	-23 821,737	-42 499,143	-94 068,535
783000	REPRISE PROVISION STOCK	0,000	0,000	0,000	0,000
	TOTAL	349 051,800	648 105,595	-299 053,795	1 074 810,229

VI-8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
606400	FOURNITURES DE BUREAU	15 225,099	19 416,758	-4 191,659	30 623,145
606500	DOCUMENTATION	448,068	2,100	445,968	239,600
606600	IMPRIMES(TRAITES)	187,384	240,258	-52,874	595,909
606601	PHOTOCOPIES	167,530	180,200	-12,670	199,920
611000	SOUS TRAITANCE GENERALE	14 386,200	4 992,200	9 394,000	20 899,800
621000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	165,000	710,000	-545,000	4 383,551
613000	CHARGES LOCATIVES	16 101,640	8 614,896	7 486,744	17 229,792
615000	ENTRETIEN ET REPARATION	0,000	0,000	0,000	0,000
615100	ENTRETIEN ET REPARATION VEHIC	41 298,583	27 003,032	14 295,551	51 359,744
615200	ENTRETIEN ET REPARATION USINE	12 684,139	20 692,202	-8 008,063	37 580,337
615201	ENTRETIEN ET REPARATION MACHIN	0,000	0,000	0,000	0,000
615202	REPARATION MATERIEL DE PRODUCT	2 182,450	0,000	2 182,450	937,400
615300	ENTRETIEN ET REPARATION BUREAU	1 651,042	1 511,351	139,691	1 968,067
615301	ENTRETIEN REP MATER DE BUREAU	1 002,088	5 454,328	-4 452,240	8 660,305
615400	ENTRETIEN ET REPA. MAT. INFORM	983,454	-983,454	1 966,908	2 062,365
616100	PRIME D'ASSURANCE VEHICULE	15 959,473	15 232,525	726,948	30 660,077
616300	PRIME ASSURANCE DIVERSE	15 190,977	8 754,210	6 436,767	17 051,370
616400	PRIME ASSURANCE SUR IMPORTATIO	4 025,220	4 730,540	-705,320	8 976,542
616500	PRIME ASSURANCE SUR EXPORTATIO	2 624,525	0,000	2 624,525	0,000
617000	ETUDE, RECHERCHE DE DIVERS SERV	2 685,479	0,000	2 685,479	1 568,975
617100	FORMATIONS	16 662,160	6 782,000	9 880,160	9 723,200
617200	ASSISTANCE TECHNIQUE ET MISE A	20 755,197	11 043,908	9 711,289	14 199,708

617300	DIVERS SERVICE EXTERIEURS	16 730,514	1 913,446	14 817,068	2 408,850
618000	AUTRES CHARGES LIEES MODIFICAT	0,000	0,000	0,000	0,000
619000	RABAIS REMISES ET RISTOURNES O	0,000	0,000	0,000	0,000
619900	AUTRES TRAVAUX&SERVICES	4 025,885	11 355,135	-7 329,250	17 710,235
622000	REMUNERATION INTERMEDIAIRES ET	23 512,511	24 309,780	-797,269	91 300,113
622400	REMUNERATION DES TRANSITAIRES	50,400	705,600	-655,200	1 058,400
622100	COMISSION/VENTE	33 359,132	35 492,314	-2 133,182	80 962,956
622610	HONORAIRES D'AVOCATS ET DE NOTA	1 041,720	0,000	1 041,720	18 630,000
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	2 200,427	15 000,000	-12 799,573	17 416,000
623000	PUBLICITE, PUBLICATION, RELATION	29 294,537	2 090,700	27 203,837	4 410,077
623100	ANNANCES ET INSERTIONS	8 864,932	7 944,651	920,281	8 337,296
623200	AUTRES FRAIS DE GESTION	16 186,282	14 063,788	2 122,494	30 831,152
623300	FOIRES ET EXPOSITIONS	7 860,105	0,000	7 860,105	0,000
623400	SUBVENTIONS ET DONS	16 939,527	0,000	16 939,527	0,000
624100	TRANSPORT SUR ACHAT	89,600	0,000	89,600	0,000
624200	TRANSPORT SUR VENTE	3 076,869	2 585,332	491,537	4 216,022
624300	TRANSPORT SUR VENTE EXPORT	11 387,948	19 607,683	-8 219,735	27 354,535
624400	TRANSPORT ADMINISTRATIFS	0,000	0,000	0,000	0,000
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	59 146,467	6 601,490	52 544,977	13 997,630
625600	MISSIONS	9 576,450	0,000	9 576,450	0,000
625700	RECEPTION	11 736,796	3 194,544	8 542,252	3 923,836
626000	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELE	24 520,162	16 707,382	7 812,780	36 101,818
628000	AUTRES SERVI EXTER LIES MOD CO	0,000	0,000	0,000	0,000
629000	RABAIS,REMISES ET RISTOURNES OB	0,000	0,000	0,000	0,000
631000	REDEVANCES POUR CONCESSION DE	396,400	0,000	396,400	0,000
633000	JETONS DE PRESENCE	17 500,000	7 000,000	10 500,000	35 000,000
633001	JETONS DE PRESENCE COMITE D'AU	7 500,000	2 500,000	5 000,000	15 000,000
661100	T F P	14 391,880	13 197,743	1 194,137	28 367,424
661200	FOPROLOS	14 391,880	13 197,743	1 194,137	28 367,424
665100	IMPOTS ET TAXES DIVERS	0,000	0,000	0,000	0,000
665210	TAXES TCL	13 927,391	11 307,561	2 619,830	22 549,478
665400	DROITS D'ENREGISTREMENT	2 862,120	2 624,000	238,120	6 194,000
665401	DROITS TIMBRES	57,000	95,000	-38,000	223,238
665402	DROIT DE TIMBRE VOYAGE	240,000	120,000	120,000	120,000
665500	TAXES SUR LES VEHICULES	6 266,982	5 038,900	1 228,082	10 074,410
665800	AUTRES DROITS	837,131	1 185,000	-347,869	3 424,946
	TOTAL	542 356,756	352 214,846	190 141,910	766 899,647

VI-9- PRODUIT CHARGES FINANCIERES

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1,500	0,000	1,500	0,000
627200	COMMISSIONS BANCAIRES	11 901,069	6 002,229	5 898,840	17 710,774
655000	PERTE DE CHANGE	63 593,730	45 974,906	17 618,824	83 190,370
651000	CHARGES D'INTERETS	0,000	0,000	0,000	0,000
651160	INT./EMP. MOINS AN LEASING	7 878,687	0,000	7 878,687	0,000
658000	CHARGES FINANCIERE LIEE MODIFIC	0,000	0,000	0,000	0,000
740000	PRODUITS FINANCIERS DE FONCTIO	0,000	0,000	0,000	-1 476,916
740100	INTERETS DES COMPTES COURANTS	-5 604,557	-7 996,581	2 392,024	-15 867,727
740900	AUTRES PRODUITS FINANCIERS DE	-64,297	0,000	-64,297	0,000
753000	REVENUS DES AUTRES CREANCES	0,000	0,000	0,000	0,000
755000	ESCOMPTE OBTENUS	0,000	0,000	0,000	0,000
756000	GAINS DE CHANGE	-45 411,346	-104 259,167	58 847,821	-154 038,544
	TOTAL	32 294,786	-60 278,613	92 573,399	-70 482,043

VI-10- PRODUITS DE PLACEMENT

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
651100	INETERET DES EMPRUNT ET DETTES	-40 007,772	0,000	-40 007,772	0,000
751000	PRODUITS DE PLACEMENTS	28 733,381	32 881,785	-4 148,404	105 616,435
751200	PRODUITS PLACEMENTS ATTIJARI	33 739,805	0,000	33 739,805	0,000
751300	PRODUITS PLACEMENTS UIB	23 030,615	0,000	23 030,615	0,000
751400	PRODUITS PLACEMENTS AB	106 708,678	0,000	106 708,678	0,000
	TOTAL	152 204,707	32 881,785	119 322,922	105 616,435

VI-11- AUTRES GAINS:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
736000	PRODUIT NET SUR CESSION D'IMMO	29 000,000	0,000	29 000,000	33 000,000
736400	GAINS/ELEMENT NON RECURRENT	228,766	-14 858,050	15 086,816	-14 048,445
738000	PRODUITS DIVERS ORDINAI LIEE M	0,000	0,000	0,000	0,000
	TOTAL	29 228,766	-14 858,050	44 086,816	18 951,555

VI-12- AUTRES PERTES ORDINAIRES:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
634000	PERTES SUR CREANCE IRRECOUVRAB	958,438	6 506,267	-5 547,829	7 498,470
634200	PERTES/EXERCICES ANTERIEURS	0,000	0,000	0,000	0,000
634300	PERTE EXCEPTIONNELLE	0,000	0,000	0,000	0,000
636100	AUTRES PERTES/ELEM NON RECUREN	0,000	0,000	0,000	0,000
636200	PERTES SUR ELEMENTS NON RECURR	0,000	130,681	-130,681	146,369
638000	CHARGES DIVERS LIEES MODIF COM	0,000	0,000	0,000	0,000
	TOTAL	958,438	6 636,948	-5 678,510	7 644,839

VI-13- IMPOTS SUR LES BENEFICES:

CPT	DESIGNATIONS	juin-14	juin-13	Variations	déc-13
691000	IMPOT SUR BENEFICE	67 340,000	116 860,000	-49 520,000	94 358,000
	TOTAL	67 340,000	116 860,000	-49 520,000	94 358,000

NOTE COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand-livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan ;
- l'état de résultat ; et
- l'état des flux de trésorerie ;

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 30%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

1.4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

1.5. REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.

- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise ;
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

1.6 IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

· Logiciels informatiques	33%
· Construction	5%
· Matériel et outillage industriel	15%
· Matériel de transport	20%
· Installations Générales, Agencements	15%
· Aménagements, installations divers	15%
· Equipements de bureau	20%
· Matériel informatique	33%
· Mobilier	20%
· Emballage commerciaux	20%

1.7 OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change de la banque centrale de tunisie, en vigueur à cette date.

1.8 LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 30 Juin 2014, comme suit :

- les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- la dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

En vertu de la note fournie par l'avocat de la société chargé de l'affaire, portant sur l'application des dispositions salariales de la Nouvelle Convention collective de métallurgie, le tribunal de Nabeul a rendu un jugement infirmant les jugements de première instance et qui consistent en le dédommagement par la société GIF FILTER S.A d'un groupe de travailleurs pour un montant de six millions de dinars et rejetant, par conséquent, purement et simplement les demandes des parties adverses.

NOTE 3– TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 30/06/2014

DESIGNATIONS	Valeurs Brutes au 31/12/2013	ACQUISITIONS	CESSIONS/ Reclassement	Valeurs Brutes au 30/06/2014	AMORTISSEMENT			TOTAL AMORTIS	V.C.N
					ANTERIEUR	EXERCICE	AJUST/CESS		
LOGICIEL INFORMATIQUE	325 689,547	5 878,300	0,000	331 567,847	307 132,802	11 950,173	0,000	319 082,976	12 484,871
TERRAIN	1 779 362,639	0,000	0,000	1 779 362,639	0,000	0,000	0,000	0,000	1 779 362,639
CONSTRUCTION	2 623 123,293	0,000	0,000	2 623 123,293	1 869 681,637	48 476,526	0,000	1 918 158,164	704 965,129
MATERIEL ET OUTILLAGE	3 296 242,201	0,000	0,000	3 296 242,201	3 292 817,035	772,268	0,000	3 293 589,303	2 652,898
AG.AMENAGEMENT ET INSTALLATION	1 136 717,885	14 823,119	0,000	1 151 541,004	980 895,766	25 226,031	0,000	1 006 121,798	145 419,206
MATERIEL INDUSTRIEL	3 406 795,133	258 331,221	0,000	3 665 126,354	2 779 759,204	125 284,842	0,000	2 905 044,045	760 082,309
OUTILLAGE INDUSTRIEL	998 676,452	27 347,759	0,000	1 026 024,211	800 452,498	43 683,490	27,999	844 162,988	181 861,223
AGENC.AMENAG.INST.DIVERS	489 962,441	17 174,726	0,000	507 137,167	473 567,166	3 332,530	0,000	476 899,696	30 237,471
MATERIEL DE TRANSPORT	287 111,709	0,000	49 246,401	237 865,308	154 388,649	20 637,040	-49 246,401	125 779,288	112 086,020
MAT DE TRANSP DE BIENS	486 005,660	842,000	6 377,632	480 470,028	426 379,450	15 377,364	-6 377,633	435 379,181	45 090,847
EQUIPEMENT DE BUREAU	243 629,394	5 628,073	0,000	249 257,467	230 682,532	4 442,750	0,000	235 125,282	14 132,185
MATERIEL INFORMATIQUE	456 198,893	30 682,379	0,000	486 881,272	433 572,878	15 969,137	0,000	449 542,016	37 339,256
EMBALLAGES COMMERCIAUX	61 900,310	0,000	0,000	61 900,310	61 569,428	93,060	0,003	61 662,491	237,819
IMMOBILISATIONS INCORPORELLE EN COURS	153 342,878	0,000	127 996,303	25 346,575	0,000	0,000	0,000	0,000	25 346,575
IMMOBILISATIONS A STAT JUR PART	0,000	244 433,222	0,000	244 433,222	0,000	17 224,684	0,000	17 224,684	227 208,538
TOTAL	15 744 758,435	605 140,799	183 620,336	16 166 278,898	11 810 899,046	332 469,896	-55 596,031	12 087 771,911	4 078 506,987

NOTE 4- NOTE SUR LES PARTIES LIEES

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au 30 juin 2014, un chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 46 558 DT avec la Société filiale GIF DISTRUBITION Sarl.

2) La société GIF FILTER S.A, a enregistré, lors du premier semestre de l'année 2014, des achats auprès de la société GIF DISTRUBITION Sarl, pour un montant toutes taxes comprises de 253 626 DT.

3) La société GIF FILTER S.A a effectué lors du premier semestre de l'année 2014 des transactions avec les sociétés du groupe, se détaillant comme suit:

- Achats auprès de la société Groupe audio pour un montant tout taxes comprises de 25 028 DT ;
- Achats auprès de la société Aures auto pour un montant tout taxes comprises de 4 801 DT ;
- Achats auprès de la société Loukil Management Conseil pour un montant tout taxes comprises de 2 329 DT ;
- Ventes à la société Economic Auto pour un montant tout taxes comprises de 51 859 DT.

4) La société GIF FILTER a souscrit au cours du premier semestre de l'exercice 2014, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB, ATTIJARI BANK et Amen Bank. (Voir détail de la note 6-3 : liste des placements).

NOTE 5 - NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 juin 2014, la société « GIF FILTER S.A » n'a pas d'opérations ou de transactions entrant dans le cadre des engagements hors bilan.

NOTE 6 - NOTE SUR LES PLACEMENTS

6-1/ liste des participations

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus par la société GIF FILTER au 30/06/2014 :

DESIGNATIONS	Montant (DT)	provision	% de détention
BTS	20 000	0	-
CDF	50 000	50 000	-

6-2/ liste des participations détenus sur les sociétés filiales

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus sur les sociétés filiales par la société GIF FILTER au 30/06/2014 :

DESIGNATIONS	Montant (DT)	provision	% de détention
GIF DISTRUBITION	99 000,00	0,000	99%

6-3/ liste des placements

(Exprimé en DT)

DESIGNATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	MISS	19/05/2014	90	17/08/2014	400 000	8%
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	19/05/2014	60	18/07/2014	400 000	8%
SOUS-TOTAL UIB					800 000	
PLACEMENT ATTIJARI	AUDIOCOM	17/02/2014	151	18/07/2014	400 000	8%
PLACEMENT ATTIJARI	ETS MED LOUKIL	17/02/2014	271	15/11/2014	800 000	8%
SOUS-TOTAL ATTIJARI					1 200 000	
PLACEMENT AB	LIG	03/02/2014	180	02/08/2014	500 000	9%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	19/05/2014	60	18/07/2014	300 000	8%
PLACEMENT AB	LIG	19/02/2014	170	08/08/2014	1 000 000	9%
PLACEMENT AB	MIDCO	24/05/2014	90	22/08/2014	100 000	8%
PLACEMENT AB	LIG	19/05/2014	90	17/08/2014	200 000	9%
PLACEMENT AB	LIG	10/06/2014	90	08/09/2014	300 000	8%
PLACEMENT AB	LIG	11/04/2014	90	10/07/2014	1 600 000	8%
SOUS-TOTAL AMEN BANK					4 000 000	
TOTAUX					6 000 000	

Durant le premier semestre de l'exercice 2014, les produits des placements sont de 192 212 Dinars.

NOTE 7 - NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société « GIF FILTER S.A » n'a pas enregistré, entre la date d'arrêté des comptes, au 30 Juin 2014 et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

NOTE 8 – ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en DT)

Mouvements des capitaux propres

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>	Mouvements		<i>30/06/2014</i>
		<i>en plus</i>	<i>en moins</i>	
Capital social	10 268 973	173 316 (4)		10 442 289
Réserves légales	933 145	70 661 (1)		1 003 806
Réserves statutaires	1 174 552			1 174 552
Réserves pour réinvestissements	1 076 087			1 076 087
Réserves pour fonds social	399 359		48 666 (3)	350 693
Réserves de régularisation du cours	250 000			250 000
Autres réserves	67 795			67 795
Résultats reportés	927 629		785 282 (1)	142 347
Réserve spéciale de réévaluation	523 512			523 512
Subvention d'investissement	1 351 362			1 351 362
Résorption subventions	-1 195 975	-35 613 (2)		-1 231 588
Total capitaux propres avant résultat	15 776 438			15 150 855
Résultat de l'exercice	485 592	389 829	485 592 (1)	389 829
Capitaux propres avant affectation	16 262 031	+598 193	-1 319 540	15 540 684

(1); Suivant PV de L'AGO du 17/06/2014

(2); Résorption de la subvention

(3); Prélèvement sur fond social

(4); Suivant PV de L'AGE du 17/06/2014

NOTE 9- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Solde Intermédiaires de Gestion 30/06/2014
(Exprimé en Dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	30/06/2014	30/06/2013
Ventes de Marchandises & Autres Produits Stockées	6 138 655,454	Coût d'Achats des Marchandises Vendues	2 834 334,647			
Revenu & Autres Produits D'Expl. Production Stockée	44 542,854	Déstockage de Production	-13 313,582			
Production Immobilisée	- 71 571,582					
Total	6 111 626,726	Total	2 821 021,065	Production	6 111 626,726	4 789 314,145
Production	6 111 626,726	Achats Consommé	2 821 021,065	Marge sur coût Matière	3 290 605,661	3 082 564,091
Marge sur coût matière	3 290 605,661	Autres Charges externes	489 382,372			
Subvention d'Exploitation						
Total	3 290 605,661	Total	489 382,372	Valeur Ajoutée Brute	2 801 223,289	2 777 115,192
Valeur Ajoutée Brute	2 801 223,289	Impôts et taxes	52 974,384			
		Charges du personnel	2 090 208,128	Excedent Brut (ou insuffisance) d'Exploitation		
		Total	2 143 182,512		658 040,777	885 567,835
Excedent Brut D'Exploitation	658 040,777	Insuffisance Brute d'Exploitation				
Autres Produits Ordinaires	29 228,766	Autres Charges Ordinaires	958,438			
Produits financiers	51 080,200	Charges Financières	83 374,986			
Produits de placement	152 204,707	Dotations aux Amort. & aux prov.	349 051,800			
Transfert & Reprise de Charges		Impôt sur les résultats Ordinaires	67 340,000			
Total	890 554,450	Total	500 725,224	Résultat des Activités Ordinaires	389 829,226	192 267,640
Résultat Positif des activité Ordinaires	389 829,226	Résultat Négatif des Activités Ordin. Pertes Extraordinaires				
Gains Extraordinaires		Effets Négatif des modif. Comptable				
Effet Positif des Modif. Comptable		Impôt / Eléments Extraord. & Modifications Comptable		Résultat Net après Modification Comptable		
Total	389 829,226	Total	389 829,226		389 829,226	192 267,640

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la **SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A"** pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2014.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société **GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A"** au 30 juin 2014 qui font ressortir des capitaux propres s'élevant à **15 540 684 DT**, y compris le résultat de la période qui s'élève à un bénéfice net de **389 829 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société **GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A"** arrêtés au 30 Juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

TUNIS, le 29 Septembre 2014

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE